



2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	5
L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023	5
1. Fonctionnement	5
2. Investissement	6
3. Total budget primitif	7
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRES	8
1. Fonctionnement	8
2. Investissement	10
3. Les soldes intermédiaires de gestion	12
4. Rappel des données d'analyse financière	13
5. Solvabilité de la collectivité	14
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	15
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16
1. Les opérations	17
2. Crédits hors opérations	22
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	33
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35
1. Évolution des principaux postes par rapport au BP 2022	35
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	36
3. Les charges de personnel : chapitre 012	39
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	40
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	41
6. Charges financières : chapitre 66	42
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	43
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44
1. Évolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2022 :	44
2. Produits des services : chapitre 70	45
3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73	46
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	49
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	50
6. Produit financier : chapitre 76	50
7. Les atténuations de charges : chapitre 013	50
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	50
9. Mouvements d'ordre	51
LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES	53
Mission Péréquations et Délégations de l'Etat	56
Mission Gestion des bâtiments municipaux collectifs	58
Mission Espaces publics	60
Mission Enfance et Education	63
Mission Culture et Animation	66
Mission Jeunesse et Sports	70
Mission Solidarité directe	72
Mission Action prévention sécurité publique	74
Mission Projets structurants d'aménagement	76
Cumul mandat en cours	78

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE	80
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL	82
BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES	84
BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX	85
BUDGET ANNEXE RECONQUETE ECOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE	86
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE DELEGATION	89
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DELEGATION	91
CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	93

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 24 novembre 2022. Les documents présentés lors de ce débat ont permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2023. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Prise en compte de l'inflation,
- ✓ Hausse des fluides au niveau de la réalisation 2022,
- ✓ Hausse de la masse salariale avec notamment l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice,
- ✓ Maintien total des taux de fiscalité,
- ✓ Légère progression des recettes des services,
- ✓ Maintien global des subventions aux associations,
- ✓ Niveau soutenu d'investissement,
- ✓ Versement d'une avance sur boni final de la Lisière Pereire,
- ✓ Poursuite des prélèvements importants au titre de la solidarité nationale,
- ✓ Maintien de la gratuité des 30 premières minutes en hypercentre,
- ✓ Maintien du Pass Local octroyant la gratuité des transports urbains pour les 65 ans et +,
- ✓ Accroissement des droits de mutation,
- ✓ ...

Budget adapté en fonctionnement et ambitieux en investissement

Des dépenses subies, assumées et possibles grâce à un socle de gestion solide

Des dépenses fléchées sur les politiques municipales prioritaires : éducation, énergies, sécurité, attractivité, mobilité, développement durable.....

sans aucune hausse de pression fiscale, et ce, depuis 2011

Un programme d'investissement soutenu et soutenable grâce à une capacité importante de financement

Des partenaires présents sur le territoire.

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	69 292 066 €
Dépenses d'ordre	5 120 414 €
Dépenses totales	74 412 480 €

Recettes réelles	74 396 219 €
Recettes d'ordre	16 261 €
Recettes totales	74 412 480 €

Depuis de nombreuses années, la maîtrise de la dépense publique est une ligne de conduite que la Ville s'impose. En 2023, compte tenu du contexte financier tourmenté et inflationniste, la Ville a construit son budget avec une **hausse raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement de +4,77 %**, avec la prise en compte de :

- ✓ l'augmentation du point d'indice qui pèse + 1,6 %,
- ✓ les fluides qui pèsent +1,4 %,
- ✓ soit une hausse de 1,8 % pour les autres postes.

Il est précisé qu'en matière de fluides, compte tenu des incertitudes seule la hausse subie en 2022 a été inscrite. L'absence de lisibilité ne nous permettant pas de faire une prévision fiable et sincère, les ajustements nécessaires seront éventuellement budgétés en décision modificative courant 2023.

+4,77 % en dépenses réelles (69,29 M€ pour 66,14 M€ au BP 2022)

La dynamique des recettes est assurée par l'augmentation des produits des services, la progression des droits de mutation (DMTO), par la hausse de produit fiscal découlant de la revalorisation nationale et de la dynamique des bases de notre Ville et par le versement d'une avance sur boni de la Lisière Pereire. L'ensemble de ces variables permettra de compenser le coût des mesures volontaires et indispensables prises en faveur de la sécurité, la mobilité, le développement durable, l'attractivité culturelle, patrimoniale et économique...

+2,71 % en recettes réelles (74,40 M€ pour 72,43 M€ au BP 2022)

Notre socle de gestion solide, la quasi absence de dette et l'optimisation permanente des recettes contribuent à maintenir un autofinancement positif au même niveau que l'année dernière qui nous permet de traverser les crises et d'engager des investissements lourds

Des soldes de gestion optimisés grâce à une gestion stricte et pérenne de la dépense publique

En 2023, l'excédent courant¹ de la section de fonctionnement s'établit à 5,1 M€ et l'épargne nette (incluant le remboursement de l'annuité de la dette quasi nulle (175 k€)) à 4,9 M€

SOLDE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL



¹ Avant amortissement -> détail des soldes intermédiaires de gestion page 12
L'écart entre l'épargne brute et l'épargne nette correspond à l'annuité de la dette

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	21 978 347 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>21 708 347 €</i>
Dépenses d'ordre	170 014 €
Dépenses totales	22 148 361 €

Recettes réelles	16 874 195 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>11 549 195 €</i>
Recettes d'ordre	5 274 166 €
Recettes totales	22 148 361 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2023 est en retrait de 15 % (21,7 M€ contre 25,6 M€ au BP 2022).

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des projets en cours : la finalisation de la restructuration de la Cité de l'Enfance, la poursuite de la requalification de l'hypercentre, la fin de réalisation de l'écoquartier de la Lisière Pereire, la montée en puissance du projet de renouvellement urbain du « quartier de l'hôpital », le verdissement de l'éclairage public, la rénovation de la Maison Natale Claude Debussy, l'extension du cimetière de Fourqueux, la rénovation du stade Georges Lefèvre, la poursuite des études pour des projets : Cœur des sources, Reconquête écologique de la Plaine de Garenne, église Sainte Croix....

-15,21 % en dépenses réelles (22,0 M€ contre 25,92 M€ au BP 2022)

En 2023, les subventions notifiées sont inscrites pour 3,8 M€ et les taxes d'aménagement liées au projet Clos Saint Louis pour 2,5 M€.

Par ailleurs, un emprunt d'équilibre de 7,8 M€ est inscrit dans l'attente du résultat 2022 et de la notification de subventions attendues. Il ne devrait pas être mobilisé.

-14,01 % en recettes réelles (16,87 M€ contre 19,62 M€ au BP 2022)

*Un niveau d'investissement soutenu et soutenable
Une épargne qui demeure suffisante pour permettre la poursuite
d'un investissement maîtrisé*

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT – BUDGET PRINCIPAL



3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Le total général du budget primitif 2023 est le suivant :

Dépenses réelles	91 270 413 €
Dépenses d'ordre	5 290 427 €
Dépenses totales	96 560 840 €

Recettes réelles	91 286 675 €
Recettes d'ordre	5 274 166 €
Recettes totales	96 560 840 €

Les données clefs du BP 2023

Une hausse nécessaire des dépenses de fonctionnement pour couvrir les dépenses subies : fluides, point d'indice, révision des contrats...

un renfort sur les secteurs : éducation, sécurité, soutien aux commerces, mobilité, attractivité, développement durable...

Une optimisation permanente des recettes,

Un programme d'investissement ambitieux et possible,

Une dette quasi nulle,

Des soldes de gestion qui demeurent à un niveau satisfaisant.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2023 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

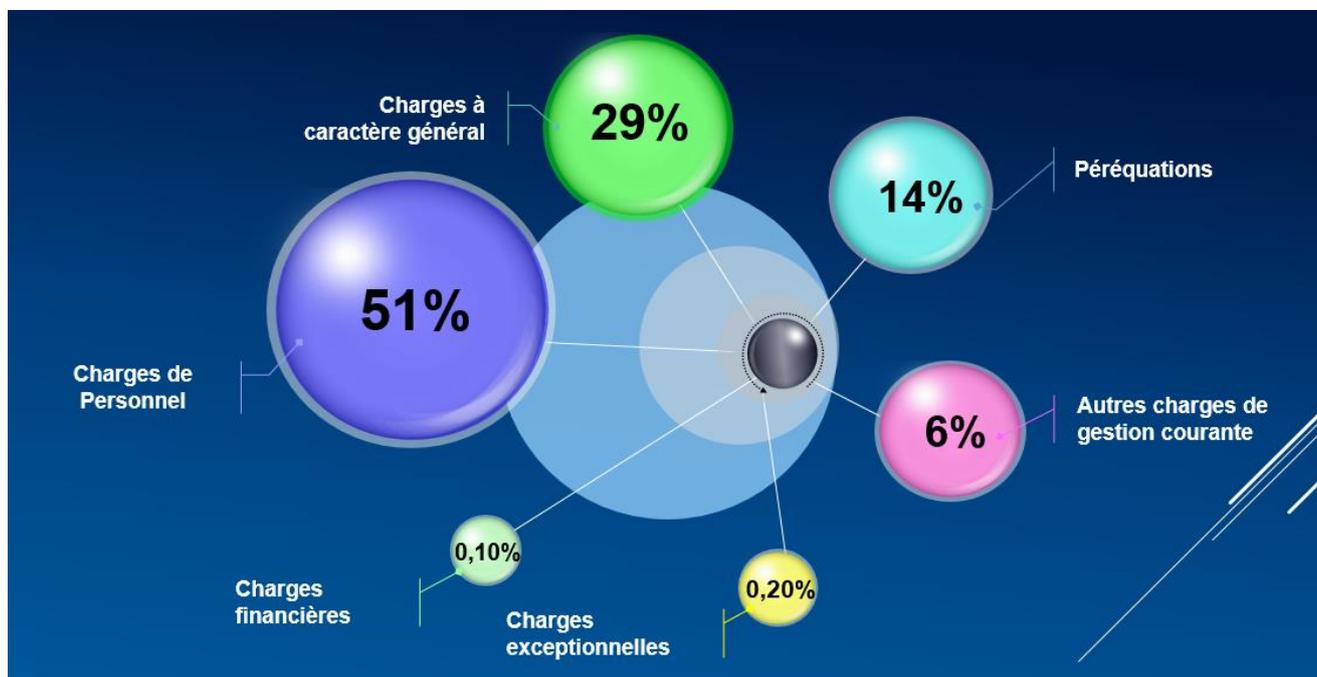
1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	20 149 211 €
012	Charges de personnel	35 384 612 €
014	Atténuations de produits (FNGIR - FPIC - Amendes de police)	9 673 845 €
65	Autres charges de gestion courante	3 871 698 €
66	Charges financières	76 200 €
67	Charges exceptionnelles	136 500 €
042	Dotations aux amortissements	2 800 000 €
023	Virement	2 320 414 €
	Total	74 412 480 €

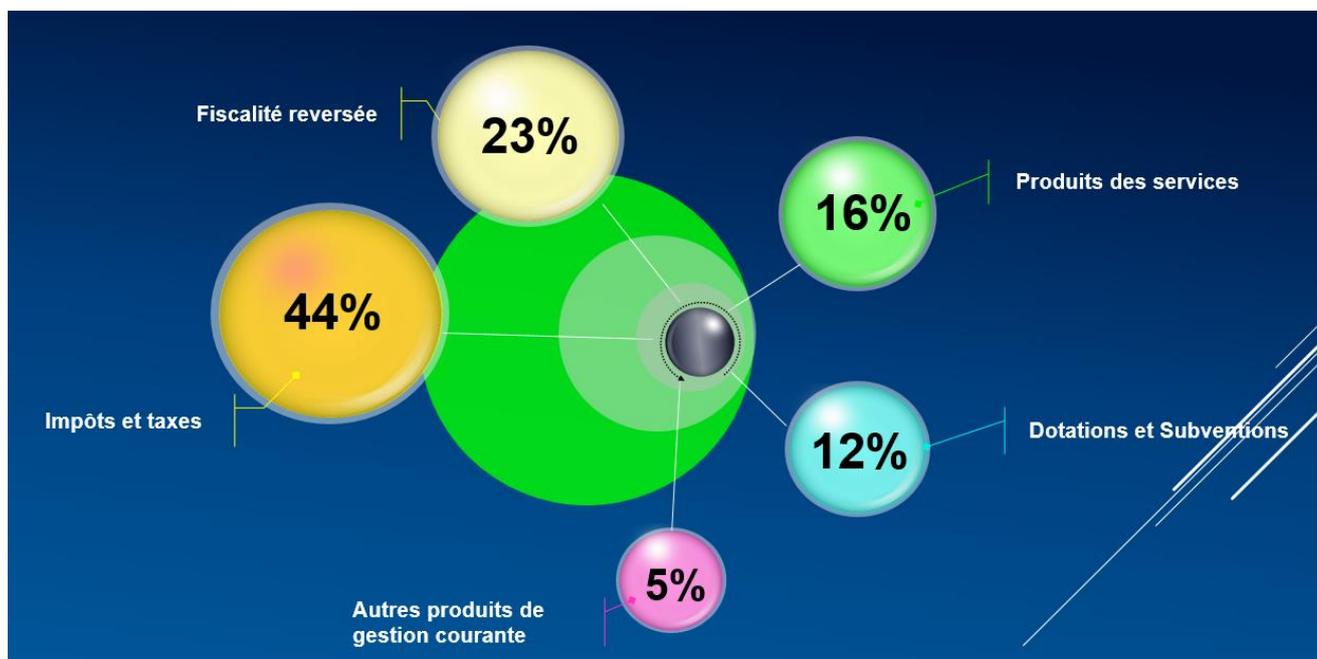
RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	11 794 766 €
73	Impôts et taxes	32 521 500 €
73	Fiscalité reversée Attribution de compensation	16 800 000 €
74	Dotations et subventions	9 201 501 €
75	Autres produits de gestion courante	3 767 552 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	50 900 €
013	Atténuations de charges	254 000 €
042	Opérations de transfert entre sections (ordre)	16 261 €
	Total	74 412 480 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2023 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES



2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2023 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

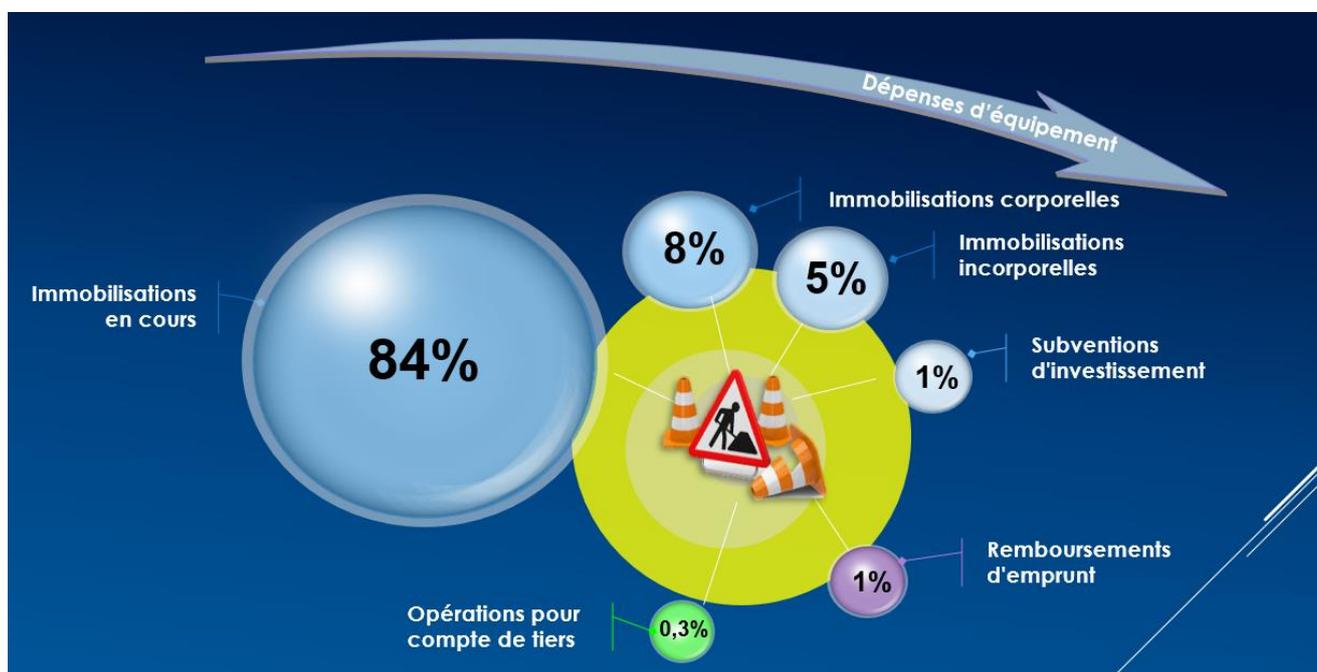
DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	195 000 €	10	Dotations et fonds propres	5 200 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 017 920 €	13	Subventions	3 767 058 €
204 et 13	Subventions	193 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	7 802 136 €
21	Immobilisations corporelles	1 856 427 €	024	Cessions	30 000 €
23 et opérations	Total des travaux en cours	18 641 000 €	45	Opérations pour compte de tiers	75 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	75 000 €	021	Virement	2 320 414 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	170 013 €	040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	2 953 752 €
	Total	22 148 361 €		Total	22 148 361 €

Rappel BP 2022 : 25 920 622 €

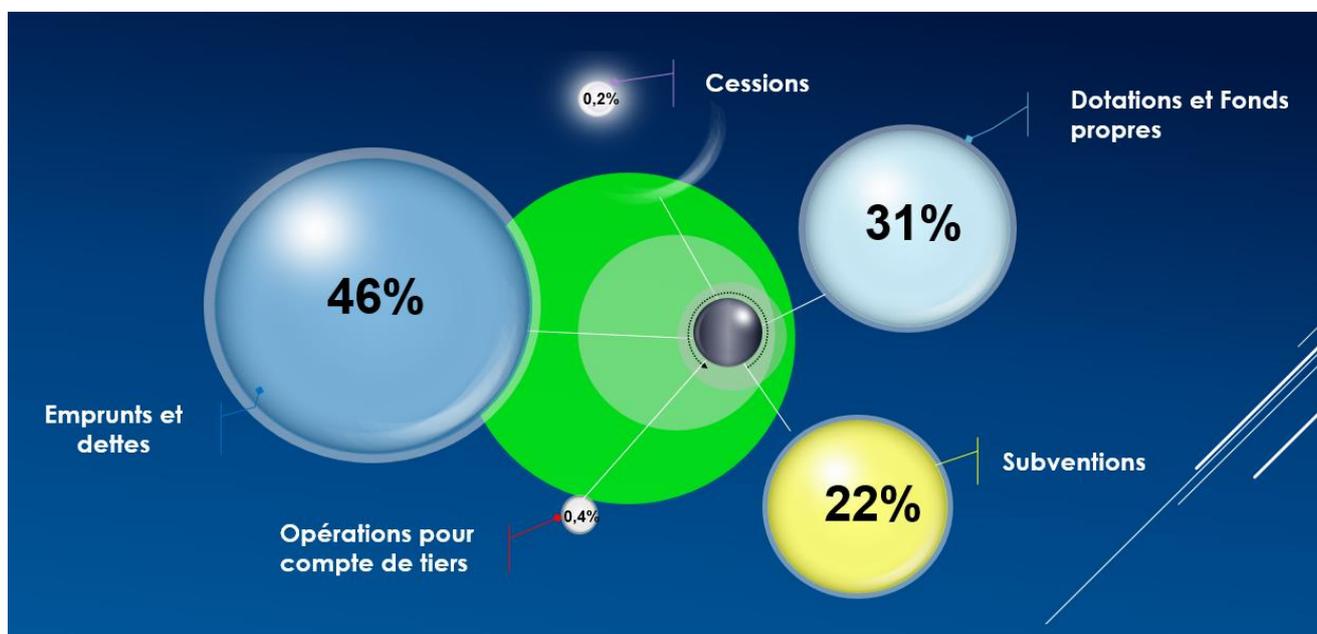
Dépenses d'équipement	2022	2023
Chapitres 20 - 21 - 23 	25 645 622 €	21 708 347 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2023 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'explicitier le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec l'exercice précédent.

En M€	BP 2022	BP 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72.4	74.4
Recettes fiscales	30.7	32.5
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	16.8	16.8
Autres (hors cessions et dettes)	24.9	25.1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66.1	69.3
Charges de personnel (012)	33.9	35.4
Autres dépenses (hors charges d'intérêts)	32.2	33.9
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	6.3	5.1
Intérêt d'emprunt	0.02	0.04
EPARGNE BRUTE	6.3	5.1
Pour information, le virement	3.5	2.3
Remboursement de la dette en capital	0.2	0.2
ÉPARGNE NETTE (a)	6.1	4.9

En M€	BP 2022	BP 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11.3	9.1
FCTVA	2.4	2.7
Subventions	3.1	3.8
Cessions, ventes	4.8	0.03
Autres	1.0	2.6
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25.7	21.7
Dont travaux	21.8	18.6
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (b)	-14.4	-12.6

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt théorique serait nécessaire en 2023 :

En M€	BP 2022	BP 2023
Épargne nette (a)	6.1	4.9
Déficit d'investissement (b)	-14.4	-12.6
BESOIN D'EMPRUNT (a + b)	8.3	7.8

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2023, l'autofinancement de la Ville couvre partiellement le déficit d'investissement.

En M€	BP 2022	BP 2023
Dettes remboursement en capital (1)	0.2	0.2
Besoin d'emprunt (2)	8.3	7.8
Évolution prévisionnelle théorique de l'encours (2) – (1)	+8.1	+7.6

4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

	BP 2022	BP 2023
Pour information, le virement	3.5	2.3
ÉPARGNE DE GESTION	6.3	5.1
Charges financières	0.02	0.04
ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	6.2	5.1
Remboursement de la dette en capital	0.2	0.2
ÉPARGNE NETTE	6.1	4.9
BESOIN D'EMPRUNT THEORIQUE	8.3	7.8

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (2,8 M€ pour 2023) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2022	BP 2023
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (M€)	6.3	5.1
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	9 %	7 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT (M€)	6.1	4.9
CAPACITE DE DESENDETTEMENT THEORIQUE	6 MOIS	11 MOIS

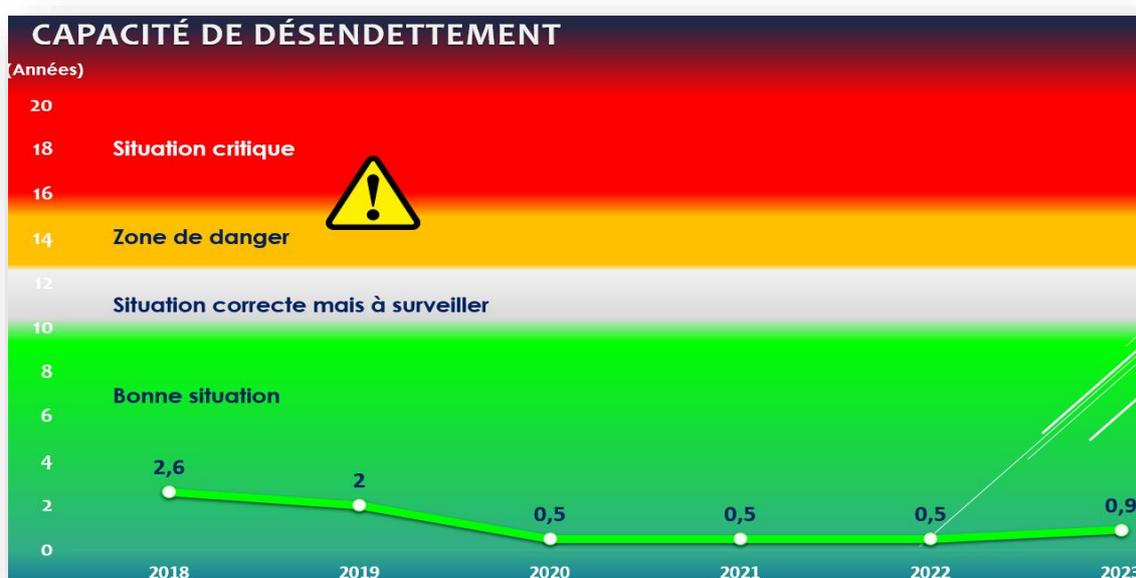
Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

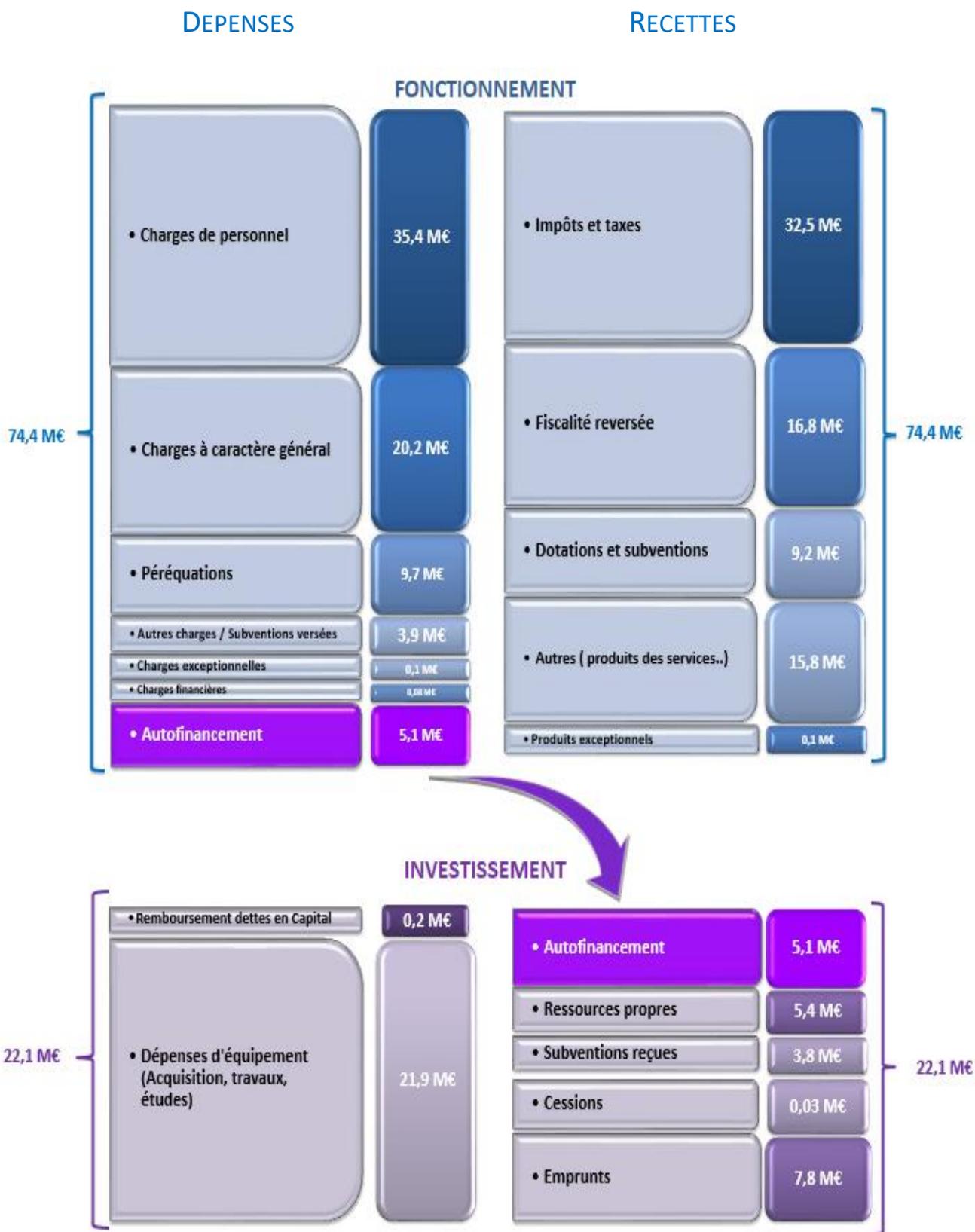
Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 13 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque. Ce ratio de solvabilité financière exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.



6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET



L'autofinancement est exprimé en valeur brute incluant les amortissements.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2023 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront.

OPERATIONS

Numero Opérations	BP 2022	BP 2023
45 Le Cœur des Sources	2 400 000 €	1 000 000 €
53 Vidéo protection	210 000 €	350 000 €
56 Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant	4 821 818 €	4 925 000 €
58 Maison Natale Claude Debussy	1 805 000 €	1 610 000 €
59 Reconquête écologique Dalle Frontenac	0 €	0 €
62 Rénovation Stade Georges Lefèvre	3 206 400 €	3 015 000 €
64 Plan de sécurité informatique	0 €	200 000 €
70 Budget Participatif	150 000 €	150 000 €
1721 Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux	75 000 €	65 000 €
1722 Extension du cimetière de Fourqueux	55 000 €	30 000 €
SOUS TOTAL OPERATIONS	12 723 218 €	11 345 000 €

HORS OPERATIONS

Chapitres	BP 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	1 266 415 €	1 017 920 €
204 Subventions d'équipement versées	554 200 €	193 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 964 344 €	1 856 427 €
23 Immobilisations en cours	9 137 445 €	7 296 000 €
13 Subventions d'investissement	0 €	0 €
16 Emprunts et dettes assimilés	200 000 €	195 000 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	0 €
45 Opérations pour compte de tiers	75 000 €	75 000 €
SOUS TOTAL HORS OPERATIONS	13 197 404 €	10 633 347 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 920 622 €	21 978 347 €
--	---------------------	---------------------

Toujours un niveau soutenu en 2023 qui sera encore renforcé par les reports de 2022

1. LES OPERATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2023 s'élèvent à 11,34 M€ (contre 12,72 M€ en 2022, soit - 10,83 %). Ils se décomposent ainsi :

Opération 45 : Le cœur des Sources → 1 000 000 € en 2023

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit les études pour l'aménagement urbain de la parcelle « du Cœur des Sources ». Il accueillera dans un parc paysager à flanc de vallon un premier ensemble constitué du nouveau Gymnase des Coteaux du Bel Air (ex-COSEC) et du nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental Debussy ainsi qu'un deuxième ensemble constitué par le nouveau groupe scolaire Saint Léger et la Maison des bridgeurs.

Le site de l'opération est un îlot de 3,15 hectares, propriété communale bordée par la rue des Lavandières à l'ouest, le boulevard de la Paix au sud, et par une voie de desserte parallèle à la rue Saint-Léger au nord.

Ce projet d'envergure répond à la volonté politique de poser un signal urbain et fonctionnel fort dans les quartiers du sud de la Ville. Ce projet doit être le point d'accroche d'une politique de dynamisation des quartiers et d'ouverture éducative et culturelle.

Le résultat du concours en janvier 2021 a permis de désigner le lauréat en mars 2021 : le groupement LA Architecture.

En 2023, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront. Le permis de construire sera déposé courant janvier 2023 et la consultation des entreprises sera réalisée le 2^{ème} semestre 2023.

L'ouverture du CRD et des équipements sportifs est programmée à la rentrée de septembre 2026 et l'ouverture du groupe scolaire est programmée à la rentrée de septembre 2028.



Nature	BP 2023
2031 ETUDES	1 000 000 €

Opération 53 : Vidéo protection → 350 000 € en 2023

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 90 caméras pour assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance de voie publique.

Les locaux de la police municipale disposent d'un centre de supervision urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection, qui peuvent être manipulées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Ainsi, les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse aux troubles de l'ordre public.

Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires n'ont pu être traitées par manque de caméras.

En 2023, les crédits inscrits concernent principalement des travaux d'aménagement du centre de supervision urbain (CSU) et l'installation de caméras supplémentaires.

Nature	BP 2023
2051 CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	50 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	300 000 €

Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant → 4 925 000 € en 2023

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation de la population liée à la réalisation du nouvel écoquartier « Quartier de l'Hôpital » engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil.

De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

La restructuration de ce groupe scolaire a pour enjeu de devenir une véritable Cité de l'Enfance en cœur de ville. Représentant 3000m² de surfaces utiles, elle offrira des services d'accueil et pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire. Cette structure au service des enfants et de la parentalité sera connectée et offrira des espaces mutualisés et modulaires s'adaptant aux nouveaux usages et besoins des familles.

La restructuration du groupe scolaire permettra la création d'un pôle augmentant la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins estimés du nouvel écoquartier et comportera :

- Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes (nombre de classes avant travaux : 9),
- Une école maternelle (227 élèves) : 7 classes (nombre de classes avant travaux : 5),
- Deux salles dédiées (maternelle et élémentaire) accueil de loisirs (avant travaux : 0),
- Un multi-accueil de 22 berceaux.

Depuis la rentrée de septembre 2021, un déménagement de l'école élémentaire a été opéré vers une école provisoire près de l'école Giraud Teulon.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant « Cité de l'Enfance » ont démarré en été 2021 pour se terminer en 2023.

En 2022, l'école élémentaire a été réhabilitée pour accueillir provisoirement l'école maternelle. Les travaux de l'école maternelle commenceront début 2023.



Nature	BP 2023
2031 ETUDES	280 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	4 620 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	25 000 €

Opération 58 : Maison Natale Claude Debussy → 1 610 000 € en 2023

Propriété de la Ville de Saint Germain en Laye, la maison natale de Claude Debussy (1862-1918) est un emblème fort de la politique culturelle de la Ville liant musique et arts. Cocon préservé au 38 rue au Pain, immeuble typique du XVIIème siècle s’articulant autour d’une cour arrière comprenant un escalier classé, il attire curieux et amateurs de l’œuvre de l’artiste ou de sa vie qui a débuté en 1862 en ces murs.

La réhabilitation / restructuration a pour mission de résorber les désordres fonctionnels et d’ouvrir plus d’espace au grand public en créant une offre nouvelle, étonnante dans son rapport à l’interprétation de l’architecture et du patrimoine culturel et naturel de la ville et invitant à la découverte de l’œuvre du musicien. Cette nouvelle offre doit permettre une réflexion globale sur les enjeux de valorisation d’un lieu vivant, dont les contenus et les activités doivent être régulièrement renouvelés.

En y intégrant l’idée d’un parcours intérieur rénové et d’un point de départ vers des points d’intérêt extérieurs marqueurs de lieux remarquables, c’est avant tout une opération de maison pilote qui s’opère ici. Les réponses à formuler se doivent d’être qualitatives et ouvertes à de nombreux publics. Ce haut niveau de qualité est évidemment indispensable – pour ne pas galvauder le capital d’image d’une Maison des Illustres identifiée par l’aura de Claude Debussy. Mais surtout nécessaire dans la conjugaison à la fois de l’aspect patrimonial et scientifique du discours associé à une volonté de découverte sensible, poétique et artistique de l’artiste mais

également de l'espace architectural et urbain extérieur grâce au futur label Ville d'Art et d'Histoire qu'il convient ici d'anticiper.

En 2020, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié. Les travaux débuteront au premier trimestre 2023 pour se terminer au troisième trimestre 2024.



Nature	BP 2023
2031 ETUDES	110 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	1 500 000 €

Opération 62 : Renovation stade Georges Lefèvre → 3 015 000 € en 2023

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label Terre de Jeux 2024 et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre et notamment sur la rénovation de la piste d'athlétisme.

En 2022, la piste d'athlétisme a été rénovée.

En 2023, les crédits inscrits concernent les études, l'acquisition de structures provisoires ainsi que les travaux de l'aire de lancer, de réhabilitation du pavillon d'entrée qui devraient commencer mi 2023 et les travaux de rénovation des vestiaires football amateur courant deuxième semestre 2023.



Nature	BP 2023
2031 ETUDES	250 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 950 000 €

Opération 1721 : Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux → 65 000 € en 2023

La Ville de Fourqueux a désigné un maître d'œuvre pour établir un diagnostic technique sur le bâtiment de l'Église Sainte Croix classée aux monuments historiques en 1946. Un bureau d'étude associé au maître

d'ouvrage a été désigné également pour un diagnostic des évolutions de fissurations constatées sur des piliers. Cette étude a conduit à réaliser une mesure conservatoire et de sécurité par le confortement d'un des piliers concernés. Par ailleurs, pour étayer ces diagnostics une étude de sol a été réalisée. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des études. En 2024, les travaux de restauration structurelle débiteront.



Nature	BP 2023
2031 ETUDES	65 000 €

Opération 1722 : Extension du cimetière de Fourqueux → 30 000 € en 2023

Afin de répondre aux obligations réglementaires, l'extension du cimetière est nécessaire. En effet les études menées ces dernières années montrent que le cimetière actuel ne pourra plus accueillir de sépultures dans un futur proche. La Ville a fait l'acquisition le 21 avril 2017 d'un terrain d'une superficie de 3 209 m² situé en zone N du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

Ce terrain se situe sur une parcelle faisant anciennement partie du Golf de Fourqueux, laquelle est située juste en face de l'ancien cimetière de l'autre côté de la Rue de Neauphle.

Parallèlement une étude de sol d'avant-projet a été effectuée en juillet 2016 et une définition des besoins a été réalisée par les services.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des études pour les travaux d'aménagement.

Nature	BP 2023
2031 FRAIS D'ETUDES	30 000 €

Opération 70 : Budget Participatif → 150 000 € en 2023

Un budget participatif est une démarche qui permet d'associer davantage nos habitants à la décision publique, en allouant une enveloppe à la réalisation de projets déposés et votés par eux.

Depuis 2021, une enveloppe budgétaire a été ouverte pour financer des projets d'aménagement d'intérêt général qui ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie, essentiellement situés dans l'espace public, ou encore les équipements municipaux.

Réinventer ensemble la participation citoyenne et impliquer directement les citoyens en s'appuyant sur leurs idées.

En 2022, 9 projets ont été réalisés dont la mise en place de composteurs collectifs, l'installation de potagers bio dans les écoles, la végétalisation de la place des Rondes dans l'esprit de l'écoquartier,

En 2023, la même enveloppe a été inscrite.

Nature	BP 2023
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000 €

2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 10,4 M€ (contre 13,2 M€ en 2022). Les reports de 2022 seront constatés au Compte Administratif 2022 et inclus dans le Budget Supplémentaire 2023. Ils viendront augmenter encore les crédits d'investissement.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → -19,62 % en 2023

Nature	BP 2022	BP 2023
2031 FRAIS D'ETUDES	1 142 995 €	781 920 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	123 420 €	236 000 €
TOTAL	1 266 415 €	1 017 920 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études (781 k€) :
 - o Patrimoine (175 k€) pour des études diverses, la mise à jour des diagnostics techniques amiante et l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le décret tertiaire,
 - o Voirie (160 k€) pour des relevés topographiques et des missions CSPS, des études concernant la mise en valeur du patrimoine de la ville par l'éclairage, la place de la Victoire et Jehan Alain,
 - o Numérique (110 k€) pour la mise en conformité du RGPD, une assistance pour la mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 et pour des études diverses,
 - o Achat (55 k€) pour des études sur l'extension du réseau de chaleur, des études sur l'énergie et le forage pour de la géothermie,
 - o Urbanisme (73 k€) pour des études pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville, pour la sécurisation de la rampe des grottes, pour des études de programmation Campus ouest, pour des études pré-opérationnelles Cœur des sources et des études géotechniques,
 - o Environnement (55 k€) pour un plan de gestion des espaces verts et un plan d'action Atlas de la biodiversité communale, pour des études d'aménagement de la cour d'école Bouvard et des études de désimperméabilisation de la dalle Symphonie,
 - o Culturel (50 k€) pour le projet d'exposition Louis XIII,
 - o Scolaire (25 k€) pour l'étude sur la prospective des effectifs scolaires,
 - o Cabinet (12k€) pour l'accompagnement et la restitution du Plan d'Action Climat Energie(PACE),
- L'achat et le renouvellement des logiciels informatiques de la Ville (143 k€),
- Le renouvellement annuel de licence pour la gestion des horodateurs (25 k€),
- La conception d'une vision 3D du Château Neuf (tranche 2/3) (35 k€),
- La numérisation d'archives (3 K€).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES ➔ -65,18 % en 2023

Nature	BP 2022	BP 2023
204111 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	90 000 €	0 €
204115 MONUMENTS HISTORIQUES	318 000 €	95 000 €
204181 SUBVENTION DE BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	75 000 €	75 000 €
204182 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0€	20 000 €
20421 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	54 200 €	0 €
20422 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ BATIMENTS ET INSTALLATIONS	17 000 €	3 000 €
TOTAL	554 200 €	193 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé.

Pour 2023, il s'agit de :

- La participation 2023 à CY Cergy Paris Université (75 k€) conformément à la convention pluriannuelle de financement signée en 2021,
- La participation 2023 pour la restauration du Pavillon Flavigny (75 k€) conformément à la convention pluriannuelle de financement signée en 2022,
- La participation aux Etats Généraux de la Forêt (20 k€),
- La participation pour une étude à la Garde Républicaine (20 k€),
- La participation pour la restauration des archives (3k€).

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ➔ -5,49 % en 2023

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2022	BP 2023
2111 & 2115 TERRAINS	269 617 €	16 600 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	490 840 €	435 000 €
2161 ŒUVRES ET OBJETS D'ART		1 500 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	4 000 €	4 000 €

2182 MATERIEL DE TRANSPORT	200 000 €	390 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	383 800 €	160 860 €
2184 MOBILIER	151 955 €	133 899 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	464 132 €	714 568 €
TOTAL	1 964 344 €	1 856 427 €

Les crédits inscrits en 2023 correspondent notamment à :

- Au renouvellement de véhicules (390 k€) des véhicules verts : acquisition des véhicules pour 100 k€ (dont 70 k€ pour un véhicule électrique de 7 places), d'une balayeuse pour 250 k€ et des 6 vélos électriques dont 1 vélo cargo pour 20 k€,
- L'acquisition de divers mobiliers et de matériels techniques pour les services (309 k€),
- Divers achats de matériels informatiques et de bureau (295 k€),
- Les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation dans la cour d'école Bouvard (150k€),
- L'acquisition de mobilier urbain (125 k€),
- L'acquisition de mobiliers et petits équipement pour les écoles, les crèches, les centres de loisirs (110 k€),
- La végétalisation des cimetières ainsi que l'arrachage des haies et la replantation de végétalisations (80 k€),
- L'acquisition de pots et de bacs d'orangerie pour le verdissement du Centre-Ville (80 k€),
- La plantation d'arbres dans les espaces verts et la plantation de végétaux au square Mail de l'Aurore (60k€),
- Le remplacement de projecteurs et de matériel de son pour le Théâtre Alexandre Dumas et le service culturel (55 k€),
- L'acquisition d'un container Tiny House en remplacement de la maison des projets (55 k€),
- Le renouvellement du mobilier (53 k€),
- L'acquisition de matériel d'éclairage pour les expositions au musée Vera (40 k€),
- Au renouvellement des jeux vétustes dans les squares (24 k€),
- Des honoraires pour la régularisation foncière au Bel Air (16k€),
- L'acquisition de columbarium pour le nouveau cimetière (11k€),
- L'acquisition d'archives comme des cartes postales, plans, photos ou affiches (4 k€).

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS → -20,15 % en 2023

Nature	BP 2022	BP 2023
2313 CONSTRUCTIONS	705 000 €	752 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	8 402 445 €	6 497 000 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	30 000 €	32 000 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		15 000 €
TOTAL	9 137 445 €	7 296 000 €

Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour essentiellement :

- La modernisation de l'éclairage public et l'installation de LED (450 k€),
- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans nos ouvrages et pour les taxis (70 k€),
- Les travaux de rénovation de la voirie, les aménagements dans diverses rues (4,2 M€), la rénovation des feux tricolores dans divers carrefours (20 k€), la modernisation des bornes escamotables et l'installation de barrière automatique au nouveau cimetière (65 k€),
- Les travaux dans les écoles et les crèches (202 k€) et dans divers bâtiments (766 k€),
- La restauration de la porte monumentale, la rénovation des exutoires de désenfumage et la mise en conformité de l'éclairage intérieur de sécurité et d'ambiance au Manège Royal (200 k€),
- La poursuite de la piste cyclable Taillevent / Aschaffenburg (150 k€),
- La réfection de l'étanchéité de la Clef (150 k€),
- La signalisation (14 k€),
- Le remplacement du contrôle d'accès et le renforcement de la sécurité des portes à la police municipale (100 k€),
- Les reprises de concessions des 3 cimetières (28 k€) et la réfection des allées (30 k€),
- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et la mise en accessibilité côté jardin à l'Hôtel de Ville (58 k€),
- La réfection des aires de jeux et du cheminement piéton au square Schwelm (50 k€),
- Le projet d'exposition Louis XIII (50 k€),
- L'aménagement de la clôture et du portail au stade Bocard (48 k€),
- Le remplacement des jeux dans les squares (36 k€),
- La restauration d'œuvres en vue d'expositions temporaires (30 k€),
- La mise en place d'un portail motorisé au gymnase de la Colline (30 k€),
- La rénovation du local occupé par Transdev (25 k€),
- L'installation de la vidéoprotection à la mairie déléguée de Fourqueux (20 k€).



ZOOM sur l'aménagement de la place de la Grille



Les travaux de réaménagement de la Place de la Grille ont pour objet la création d'un espace apaisé et paysager qui permettra de renforcer les liens entre les différents espaces (commerces, mairie).

Les revêtements de sol seront unifiés et renforceront l'identité du site. La création d'un plateau surélevé permettra d'apaiser la circulation routière et de sécuriser les cheminements piétons.

La végétation existante sera en grande partie conservée et renforcée pour développer le caractère paysager de la Place.

Le nivellement sera traité afin de gérer le ruissellement des eaux de pluies de manière vertueuse tout en répondant aux contraintes d'accessibilité.

La consultation des entreprises est en cours et le choix des entreprises de travaux doit être fait d'ici le 23 novembre 2022.

Les travaux seront réalisés en début d'année 2023.

Nature	BP 2023
2031 FRAIS D'ETUDES	40 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 500 000 €



ZOOM sur l'aménagement de la place de la Victoire et de la rue de Poissy (entre la rue de Breuvery et la place de la Victoire)



Le réaménagement de la Place de la Victoire s'inscrit dans la poursuite de la requalification de l'hypercentre. L'objectif du projet est de végétaliser la place tout en maintenant une forte offre de stationnement. Les revêtements de sols seront en cohérence avec ceux mis en place dans l'hypercentre.

Ce projet sera présenté à l'Architecte des Bâtiments de France en décembre 2022.

Les travaux seront réalisés à l'été 2023.

Nature	BP 2023
2031 FRAIS D'ETUDES	70 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 600 000 €



ZOOM sur l'aménagement de l'Entrée Royale



Ce projet permettra de redonner une identité plus marquée à l'entrée de Ville située dans l'axe de la perspective du Château, aux abords de la RD284 ou de la route des Loges.

Il s'agit de requalifier les espaces publics afin de mieux marquer la fonction des secteurs, rationaliser le stationnement et encadrer les lieux avec des plantations. Il s'agit de reprendre les trottoirs en pavés, redistribuer le stationnement, gérer les eaux pluviales et valoriser les plantations en continuité avec les aménagements prévus par Ile de France Mobilités dans le cadre de la mise en service du Tram 13 et de sa station terminale au Château.

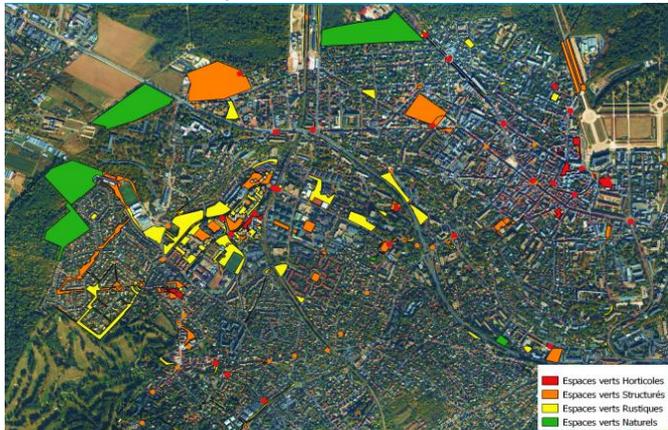
Nature	BP 2023
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	600 000€



ZOOM sur le verdissement de la Ville

Espaces verts ouverts, parcs et jardins publics, arbres le long des allées... la verdure tient une place essentielle dans notre Ville.

Espaces verts recensés



arbres recensés



Dans le cadre du renforcement du végétal en ville, un verdissement spécifique du centre-ville est attendu afin de le dynamiser.

Le centre-ville présente de nombreuses contraintes de densité du bâti, d'imperméabilisation des sols, de caves, de fréquentation par des véhicules et autres réseaux enterrés.

Ainsi, pour renforcer la végétalisation hors sol, il a été proposé sur le linéaire de la rue de Poissy (à l'image de la rue de Pologne) la mise en place de bacs orangerie et de végétaux adaptés pour une végétalisation pérenne sur ce secteur.

Zoom hors sol pérenne au centre ville



En 2022, 7 bacs d'orangerie ont été installés dans la rue de Poissy. En 2023, il est prévu l'acquisition de pots et de bacs d'orangerie (80k€) pour continuer le verdissement du centre-ville.



Fleurissement du centre-ville



La Ville gère 60,8 hectares d'espaces verts.

La ville entretient un lien étroit et historique avec "l'arbre". Elle possède un patrimoine arboré important composé d'environ 7 000 sujets dont 2 600 arbres d'alignements. Ce nombre ne cesse de croître grâce aux nouveaux aménagements urbains et paysagers ainsi qu'à la politique volontariste de la commune en matière de plantation.

La Ville souhaite préserver son patrimoine arboré dont elle a hérité via un programme de renouvellement annuel (50 k€ en 2023) et de diversification de la palette végétale. Les plantations sont judicieusement définies en fonction des contraintes de sites (réseaux, voirie, emprises disponibles, etc.) mais aussi en fonction de leur adaptation aux changements climatiques.



La Ville possède 24 parcs et squares dont le Jardin Sainte Catherine qui a été inauguré au mois d'avril 2022 et le square Bastiat qui sera livré au cours du 1^{er} semestre 2023.



Le dernier espace vert inauguré
Jardin Sainte Catherine



Projet en cours de réalisation
Square Bastiat

La Ville souhaite offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et visiteurs, une ville fleurie aux 4 saisons en proposant un embellissement varié par quartier. Pour cela, les services de la Ville travaillent autour de la végétalisation de la ville pour permettre une mise en valeur du patrimoine, d'accueillir et d'accompagner le visiteur par la mise en valeur des entrées de ville, de dynamiser le centre-ville et de favoriser la biodiversité urbaine.

En 2020 et 2021, un projet de requalification des entrées des deux cimetières a été réalisé. Il consistait à remplacer des haies d'ifs dépérissantes par des haies vives, regroupant les strates, arborées, arbustives et vivaces. Ceci dans le but d'augmenter la diversité, apporter de la couleur mais également créer du mouvement, là où les haies d'ifs taillées apportaient un côté strict et sombre.



Le projet de requalification des allées à l'ancien cimetière et au nouveau cimetière se poursuit en 2023 pour 80 k€

Nature	BP 2023
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	120 000 €
2188 INSTALLATIONS CORPORELLES	80 000 €
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10 000 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS → -2,50 % en 2023

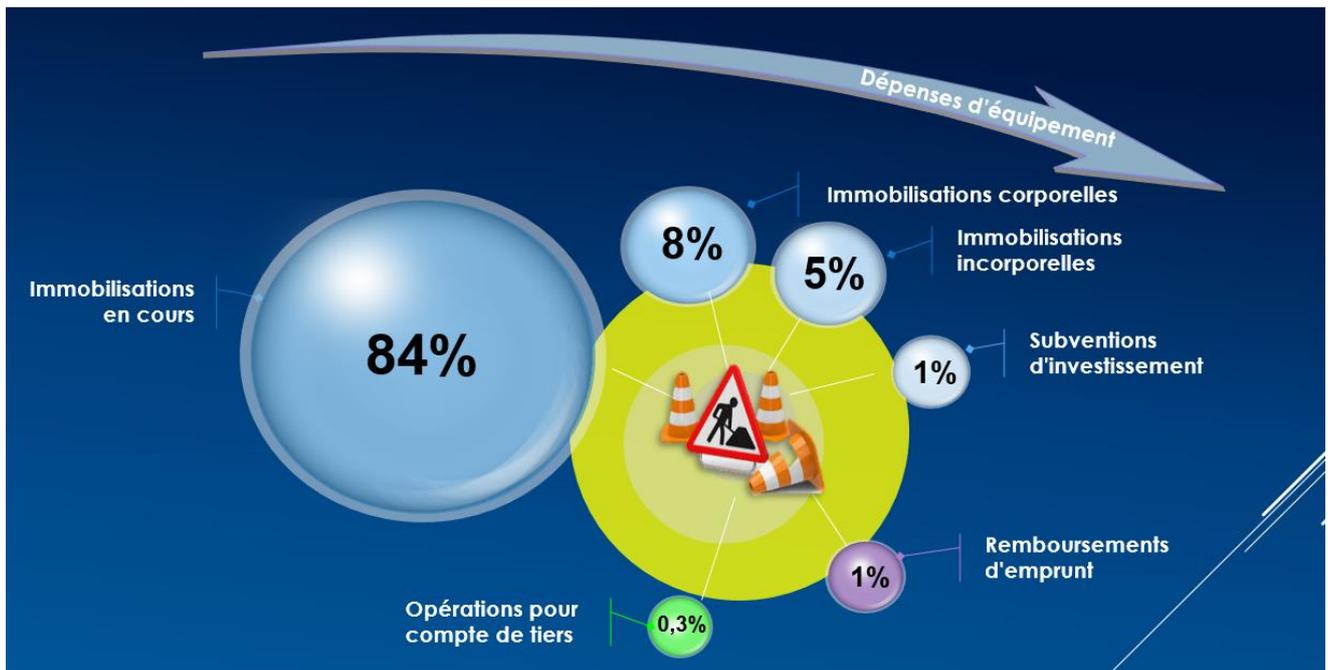
Nature	BP 2022	BP 2023
16411 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL	180 000 €	175 000 €
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	20 000 €	20 000 €
TOTAL	200 000 €	195 000 €

Une synthèse de la gestion de la dette au 1^{er} janvier 2023 figure pages 42 et 43.

CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Un montant de 75 k€ est inscrit dans ce chapitre pour permettre des opérations réalisées par la Ville pour le compte de tiers, comme la réalisation de travaux d'urgence et de sécurité par substitution d'un propriétaire défaillant.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement (2,6 M€) de la section de fonctionnement et des amortissements (2,8 M€).

En M€	BP 2022	BP 2023	Variation
Virement	3.497	2.320	-33,64 %
Amortissements	2.800	2.800	0 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6.297	5.416	-18,68 %

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES → 52,94 % en 2023

Nature	BP 2022	BP 2023
10222 F.C.T.V.A.	2 400 000 €	2 700 000 €
10223 TAXE D'AMENAGEMENT	1 000 000 €	2 500 000 €
TOTAL	3 400 000 €	5 200 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 % depuis 2015) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Pour 2023, le montant du FCTVA inscrit est de 2,7 M€.

La **taxe d'aménagement** est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2023, cette taxe est inscrite en forte augmentation pour un montant de 2,5 M€ contre 1 M€ en 2022 du fait de la délivrance des permis de construire du projet Clos Saint Louis.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT → 23,38 % en 2023

Différentes subventions sont inscrites en 2023 pour un montant total de 3,77 M€ contre 3,05 M€ au BP 2022. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2023 les subventions inscrites et notifiées proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Prior' Yvelines pour le projet Cité de l'enfance (1,049 M€),
- La CAF des Yvelines pour la création de berceaux dans le cadre du projet Cité de l'enfance (220 k€),
- La Région dans le cadre du dispositif 100 quartiers innovants et écologiques pour le projet Cité de l'enfance (solde 450 k€),
- Des fonds privés pour le financement du Grand Bassin (210 k€),
- Le Département dans le cadre du dispositif CDY+ pour les travaux de la Maison Natale Claude Debussy (225 k€),
- La Région dans le cadre du dispositif Maisons d'illustres pour les travaux de la Maison Natale Claude Debussy (280 k€),

- Le Département dans le cadre du dispositif CDY+ pour les travaux de l'Entrée Royale (225 k€),
- La Région pour la création de la piste cyclable Taillevent / Aschaffenburg (250 k€ solde),
- Le Département en dédommagement d'un transfert de propriété (828 k€) allée des Loges,
- Le Département des Yvelines pour les annuités en amortissement de l'extension du centre de secours (30 k€).

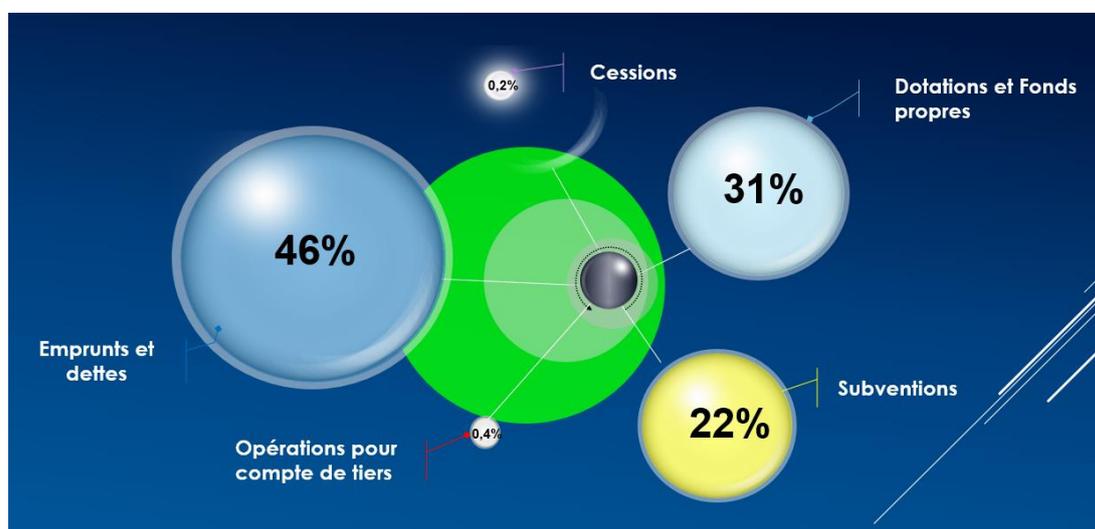
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Au BP 2023 un emprunt théorique est inscrit pour 8,58 M€ dans l'attente du résultat 2022 et des notifications de subvention. Il ne devrait pas être mobilisé.

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS → -99,37 % en 2023

Il n'est prévu aucune cession au stade du BP 2023. Seuls les produits prévisionnels des ventes « Agorastore » sont inscrits pour 30 k€.

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, compte tenu du contexte financier tourmenté et inflationniste les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites en hausse brute de l'ordre de 4,77 % affectée essentiellement à la prise en compte de :

- ✓ l'augmentation du point d'indice qui pèse + 1,6 %,
- ✓ les fluides qui pèsent +1,4 %,
- ✓ soit une hausse de 1,8 % pour les autres postes amortissements inclus.

En montant, la hausse du point d'indice et des fluides représente environ 2 M€ à ce stade.

Il est précisé qu'en matière de fluides, compte tenu des incertitudes seule la hausse subie en 2022 a été inscrite. L'absence de lisibilité ne nous permettant pas de faire une prévision fiable et sincère, les ajustements nécessaires seront budgétés en décision modificative courant 2023.

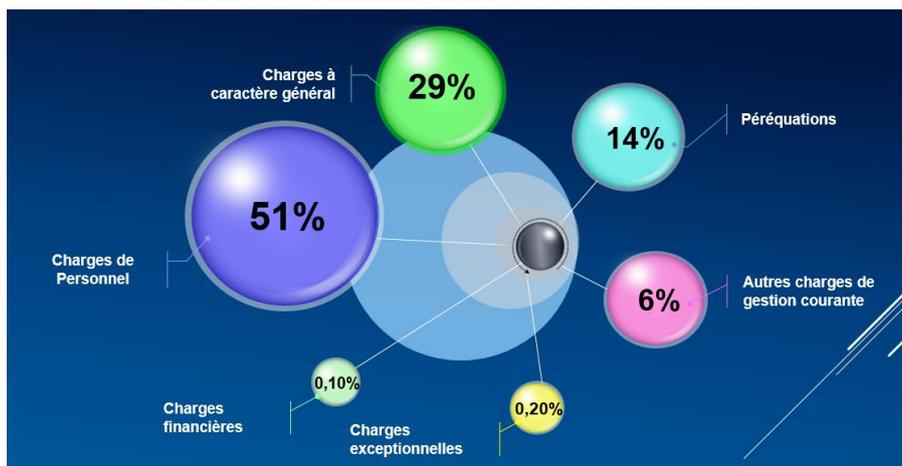
1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2022

En €	BP 2022	BP 2023	Évolution BP2023 / BP2022 de référence
011 Charges à caractère général	18 929 844 €	20 149 211 €	+6,44 %
012 Charges de personnel	33 905 000 €	35 384 612 €	+4,36 %
65 Autres charges de gestion courante	3 534 547 €	3 871 698 €	+9,54 %
SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES	56 369 391 €	59 405 521 €	+5,39 %
014 Atténuation de produit	9 605 245 €	9 673 845 €	+ 0,71 %
66 Charges financières	52 752 €	76 200 €	+44,45 %
67 Charges exceptionnelles	109 000 €	136 500 €	+25,23 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	66 136 388 €	69 292 066 €	+ 4,77 %
COMPARAISON A PERIMETRE EGAL*	66 136 388 €	67 292 066 €	+1,75 %

(*) Retraitement en 2023 : point d'indice, hausse des fluides et révision supplémentaire de contrats suite à l'inflation.

Une gestion responsable, une efficacité financière dans tous les domaines
Une situation financière solide avec des recettes dynamiques qui permettent de faire face
aux crises successives
Chasse active aux subventions

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

Chapitre 011 → 6,44 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	18,22	18,93	20,15
Compte Administratif	17,93		↗

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.

Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les achats de repas stables à 3,17 M€ résultant d'une baisse de fréquentation mais avec un coût unitaire en hausse,
- Les achats de spectacles du théâtre pour 795 k€ contre 715 k€ en 2022, hausse de 80 k€ pour les spectacles concernant St-Germain-en-Live,
- Les achats d'animations stables à 57 k€.
- Les achats d'animations diverses pour les centres de loisirs pour 95,3 k€ contre 93,8 k€ en 2022.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042 → 1,96 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	4,02	4,04	4,12
Compte Administratif	3,46		↗

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides, en forte augmentation due à l'inflation.

Comme indiqué en introduction, seule la hausse subie en 2022 a été inscrite en plus au stade du BP 2023

6061 → 32,60 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	2,08	2,11	2,80
Compte Administratif	3,46		↗

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants qui sont en hausse (+25k€), l'alimentation, les fournitures d'entretien en hausse dans les écoles et les crèches (+47k€) et dans les gymnases (+2 k€) pour le nettoyage, les achats de livres (154 k€ identique à 2022), les fournitures pour le CTM (+20k€) et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts mais qui augmente en 2023 pour les écoles et les crèches (+7k€).

6062 à 6068 → 5,85 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	1,69	1,75	1,86
Compte Administratif	1,86		

Les comptes 611 regroupent les contrats de prestations de services et principalement l'entretien de voirie.

- Le nettoyage de la voirie pour 1,06 M€ en 2023 contre 980 k€ en 2022 (indexation des marchés),
- Gestion et contrôle du stationnement de surface de 360 k€ contre 416 k€ en 2022,
- Enlèvement des déchets communaux et déchets sauvages pour 241 k€ en 2023 contre 231 k€ en 2022
- Nettoyage du linge 6 k€ en 2023 contre 27 k€ en 2022, ces prestations sont effectuées en interne depuis 2022,
- Prestations d'hygiène (ex : destruction nids de frelons) pour 24 k€ identique à 2022

611 → -0,18 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	1,96	2,06	2,06
Compte Administratif	2,04		

Les comptes 613 regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location du parking P2 au Château (280 k€ HT),
- La location du parking 2 roues Gare RER (10 k€),
- La location du parking Pologne (140 k€),
- La location d'équipement scénique au théâtre (30 k€),
- La location du local au 9 rue de l'Aurore (20k€) dédié à la maison de projets,
- La location d'espaces pour libérer l'emprise occupée par la Mission Locale située dans le périmètre de l'opération hôpital (67 k€),
- La location de matériel pour les animations diverses (32 k€),
- La location de sanitaires pour le public (53 k€),
- La location de véhicules (20 k€).

613 → 5,64 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,48	0,62	0,66
Compte Administratif	0,67		

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine dont les principales variations sont :

- Les interventions ponctuelles pour 1,88 M€ en 2023 contre 1,82 M€ en 2022,
- Les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance, des logiciels informatiques et autres pour 1,15 M€ en 2023 contre 1,09 M€ en 2022.

615 ➡ 4,16 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	2,78	2,91	3,03
Compte Administratif	2,63		

Aux comptes 618 sont budgétées les dépenses liées aux prestations suivantes :

- Prestations d'animations des centres de loisirs, de la bibliothèque, des musées, Micro Folie, des manifestations sportives et des missions d'assistance aux festivités et communication,
- Reliure des ouvrages de la bibliothèque,
- Formations pour les agents de la Ville,
- Frais d'abonnement du site Mobile en Ville,
- Distribution d'informations voirie, commerçants,
- Prestation de gestion et d'affranchissement du courrier,
- 4ème édition du festival de Street art,
- Mises à jour des réseaux numériques /logiciels /maintenances des sites,
- Animations sur les marchés Rotondes et Lisière Pereire,
- Reliure et réfection de registres,
- Gestion des applications pour le stationnement de surface et pour le traitement des FPS.

618 ➡ -6,19% en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	1,15	1,26	1,18
Compte Administratif	1,0		

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Les dépenses concernant les fêtes et les cérémonies de la Ville restent stables à 1,14 M€. Une légère baisse sur les impressions de documents.

623 ➡ -0,93 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	1,30	1,50	1,49
Compte Administratif	1,33		

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs : les transports scolaires en hausse (363 k€ en 2023 contre 277 k€ en 2022) et le Pass local pour les seniors (80 k€) identique à 2022 ainsi que les déplacements des clubs seniors (20 k€)

624 ➡ 22,29 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,49	0,38	0,47
Compte Administratif	0,61		

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion aux groupements de commandes. En 2023, ce poste reste stable par rapport à 2022.

626 → -0,97 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,25	0,26	0,26
Compte Administratif	0,24		→

Le compte 628 enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux. Les frais de nettoyage des locaux et des vitres sont inscrits pour 796 k€ en 2023 contre 710 k€ en 2022, en augmentation ainsi que les prestations de gardiennage pour 98 k€ en 2023 contre 59 k€ en 2022.

628 → 13,20 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,90	0,87	0,99
Compte Administratif	0,97		→

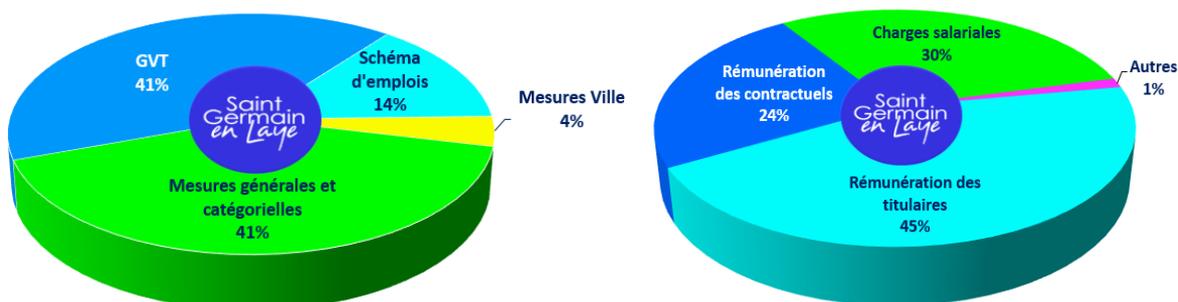
Les comptes 63 enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et la taxe sur les aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM.

63 → -0,28 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,53	0,55	0,55
Compte Administratif	0,45		→

3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La Ville de Saint-Germain-en-Laye affirme sa maîtrise des coûts. L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2023 sera en augmentation en intégrant :

- ✓ Les mesures générales et catégorielles et notamment :
 - l'impact de l'augmentation du SMIC,
 - l'augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, conséquence en année pleine des +3,5%,
 - la mise en œuvre des revalorisations de grilles de la fonction publique.
- ✓ L'ajustement du schéma d'emploi tenant compte des réflexions sur l'emploi et l'organisation de la Ville,
- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : des mesures qui s'imposent à la Ville comme les avancements d'échelon, les mesures individuelles ou collectives visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,
- ✓ Les mesures de politique RH de la Ville intégrant le développement de l'action sociale (prévoyance, mutuelle, CNAS) et l'accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé.



Pour mémoire : les dépenses de personnel directes concernant les budgets annexes sont intégrées dans les dépenses des dits budgets.

Chapitre 012 ➔ 4,36 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	32,95	33,91	35,38
Compte Administratif	32,64		

En 2023, la répartition de la masse salariale est de 62 % pour les titulaires et de 38 % pour les non titulaires.

Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 ➔ 4,67 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	15,78	15,02	15,72
Compte Administratif	14,85		

Rémunération des non-titulaires :

6413 ➔ 2,25 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	6,77	8,32	8,51
Compte Administratif	7,82		

Globalement la masse salariale **tous budgets confondus** de la Ville est en légère hausse (+4 %).

MASSE SALARIALE			
	2022	2023	Var 2023/2022
Budget Principal	33 905 000 €	35 384 612 €	4,36%
Budget annexe aménagement Lisière Pereire	113 606 €	70 000 €	-38,38%
Budget annexe aménagement Quartier Hôpital	171 016 €	176 832 €	3,40%
Budget annexe Locaux commerciaux	- €	- €	-
Budget annexe Fête des Loges	77 270 €	90 000 €	16,47%
Budget annexe Plaine de Garenne	63 293 €	- €	-100,00%
Total du budget de la Ville	34 330 185 €	35 721 444 €	4,05%
Budget annexe Assainissement	110 841 €	90 000 €	-18,80%
Budget annexe Eau potable	62 052 €	60 000 €	-3,31%
Total budgets gérés au nom et pour le compte de la CASGBS	172 893 €	150 000 €	-13,24%
TOTAL	34 503 078 €	35 871 444 €	3,97%

4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Jusqu'en 2018, la Ville était contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013. Depuis 2019, la Ville s'est vu imposer une nouvelle péréquation surprise « **amendes de police** » suite à la dépénalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées, sur ce Fonds, à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France.

Chapitre 014 → 0,71% en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	9,19	9,61	9,67
Compte Administratif	9,58		

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€.

Concernant le FPIC, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2023 un montant du FPIC équivalent à la notification 2022.

Il en est de même pour la péréquation « amendes de police » qui est inscrite à hauteur du montant subi en 2022 (615 k€) qui sera ajusté le cas échéant en BS en fonction de la notification officielle.

Concernant les pénalités SRU, depuis 2022 la Ville perd les effets « commune nouvelle » d'exonération. En 2023, la Ville ayant des dépenses déductibles ne paiera pas de pénalité SRU malgré le déficit de logements sociaux.

*Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville,
soit 13,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

Chapitre 65 → 9,53 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	3,67	3,53	3,87
Compte Administratif	4,52		

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (500 k€),
- Les subventions aux associations (1,67 M€) dont notamment : la CLEF (530 k€), la Soucoupe (418 k€) les centres sociaux Saint Léger (291 k€), aux associations sportives (242 k€), subvention avec Université de Cergy pour l'école de Design - Année 2 sur 4 (50 k€), Etats Généraux de la Forêt saison 2 (20 k€), et aux associations culturelles (34 k€). L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.
- Les crédits consacrés aux écoles privées (355 k€) contre 230 k€ en 2022, ont fortement augmenté suite à la mise en œuvre de la loi Blanquer,
- Les subventions versées aux délégataires :
 - o Pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 261,2 k€,
 - o Pour la crèche Gramont de 218,4 k€,
 - o Pour la crèche de la Lisière Pereire de 120 k€,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Fête des Loges (165 k€).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 362 k€,
- Les créances admises en non-valeur (35 k€) ou éteintes (55 k€). Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles du Service de Gestion Comptable de la DDFIP.

6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

Chapitre 66 → 44,45 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,06	0,05	0,08
Compte Administratif	0,09		

Au 1^{er} janvier 2023, seuls 2 emprunts seront en cours.

Les charges sont très faibles mais peuvent évoluer pour l'emprunt à taux indexé sur le Livret A.

	BP 2022	BP 2023
Capital restant dû	2 643 609	2 378 603
Annuité en capital	172 207	172 707
Annuité en intérêt	22 248	43 066
Annuité totale	194 455	215 773
Ratio de désendettement²	6 mois	11 mois

Il est à noter que le ratio de désendettement des communes de plus de 10 000 habitants était de 4,5 ans en 2021

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la **dette du budget principal** s'établit à 2,38 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque : 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER :

- ✓ 55,4 % en taux fixe, 44,6 % index Livret A,
- ✓ un taux moyen de 1,47 %,
- ✓ une durée résiduelle de 13 ans et 6 mois,
- ✓ 2 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 55,4 % - Caisse des dépôts 44,6 %.

En 2023, il n'est pas envisagé d'accroissement significatif de l'endettement sur le budget principal de la Ville, même s'il est nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt d'équilibre dans l'attente du résultat 2022 et de la notification des subventions.

La **dette consolidée du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes)** au 1^{er} janvier 2023 se positionne à 8,6 M€ avec un taux moyen de 1,05 %.

En 2022, trois emprunts, dont un par anticipation, ont été remboursés sur le budget hôpital pour un montant total de 4,1 M€.

En 2023, il n'est pas envisagé un accroissement de l'endettement sur les budgets annexes pour le financement des investissements qu'ils portent.

² Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

SITUATION DE LA DETTE AU 1ER JANVIER



7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 → 25,23 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,10	0,11	0,14
Compte Administratif	0,23		→

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

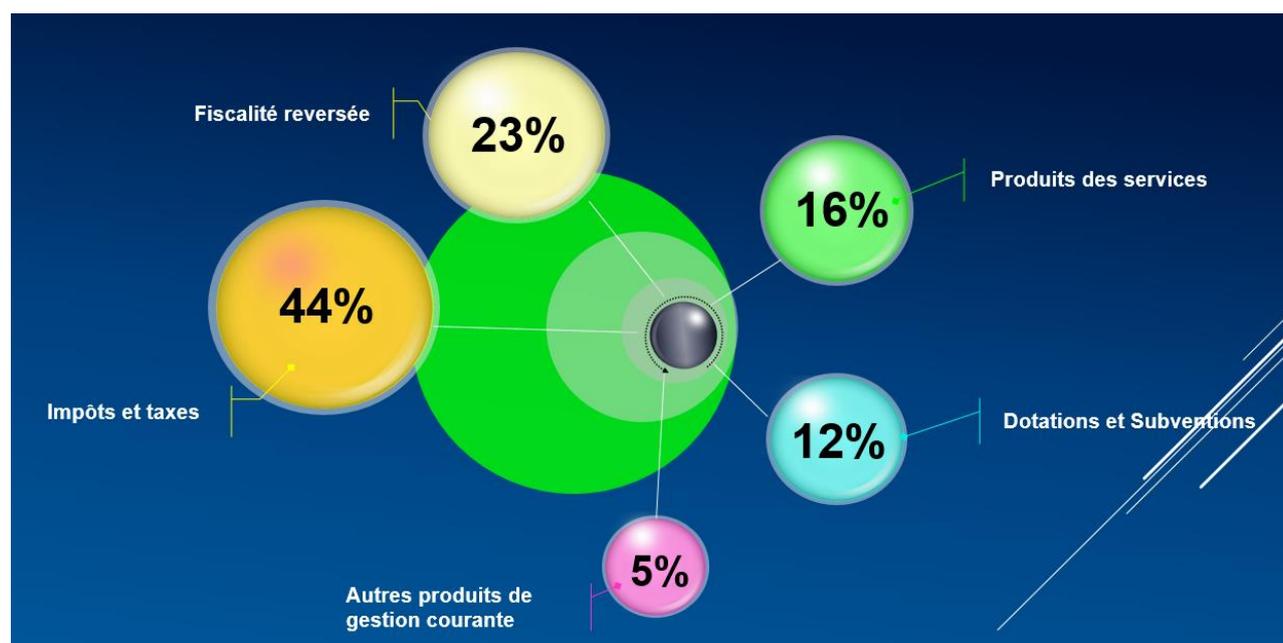
Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 51.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2022 :

	BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2023/BP 2022
70 Produits des services	11 706 800 €	11 794 766 €	+0,75 %
013 Atténuation de charges	254 000 €	254 000 €	0 %
73 Impôts et taxes	30 661 000 €	32 521 500 €	+6,07 %
7321 Fiscalité reversée Attributions de compensation	16 800 000 €	16 800 000 €	0 %
74 Dotations et subventions	9 046 001 €	9 201 501 €	+1,72 %
75 Autres produits de gestion courante	3 911 172 €	3 767 552 €	-3,67 %
76 Produits financiers	0 €	6 000 €	-
77 Produits exceptionnels	54 000 €	50 900 €	-5,74 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	72 432 973 €	74 396 219 €	+2,71 %



2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 70 ➡ 0,75 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	11,22	11,71	11,79
Compte Administratif	11,20		

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

703 ➡ 9,50 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	3,62	3,76	4,12
Compte Administratif	4,17		

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public ainsi que les droits d'occupation des terrasses. On retrouve dans ce compte principalement :

- Les recettes de stationnement de surface et de forfaits post stationnement pour 2,4 M€,
- Les droits de stationnement et les droits de voirie pour 570 k€,
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 550 k€ dont les terrasses pour 392,5 k€,
- Les concessions dans les cimetières pour 115 k€, pour mémoire, 1/3 du produit total est perçu par le CCAS,
- La refacturation des coûts de structure des budgets annexes d'aménagement pour 130 k€.

A noter que la Ville ne percevra plus à compter de 2023, les recettes relatives aux redevances annuelles des antennes situées sur les châteaux d'eau (50 k€ en 2022).

706 ➡ -2,89 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	6,40	6,63	6,44
Compte Administratif	5,40		

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- La participation des familles en baisse (-250 k€) pour la restauration scolaire pour 2,25 M€,
- Les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,5 M€,
- La participation des familles pour les crèches pour 1,20 M€,
- La participation des familles aux cours de musique, de danse du CRD et les abonnements à la bibliothèque pour 0,47 M€,
- Les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,72 M€, dont Saint Germain en live pour 90 k€ et places CRD pour 10 k€
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,22 M€,
- Les activités et repas des foyers pour les seniors et les adhésions cartes royales pour 90 k€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux locations d'instruments, aux transports scolaires, aux distributeurs de boissons et friandises....

708 → -6,55 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	1,20	1,31	1,23
Compte Administratif	1,65		

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 22,8 équivalent temps plein (ETP),
- CASGBS : 2,27 ETP,
- École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers : 0,8 ETP.

En dépenses, les coûts correspondants sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes de la Ville sont comptabilisés directement sur les différents budgets annexes concernés à l'exception du budget annexe « Reconquête Ecologique de la Plaine de Garenne ». Une régularisation sera faite dès que l'opération produira des recettes de fonctionnement.

3. IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73

Chapitre 73 → 3,92% en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	46,75	47,46	49,32
Compte Administratif	48,82		

Les impôts et taxes

731-733-734-735 → 5,81 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	26,51	26,86	28,42
Compte Administratif	26,72		

La **taxe d'habitation sur les résidences principales** s'éteint définitivement en 2023.

A compter de 2023 tous les foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation sur résidence principale. Cette réforme représente une économie totale pour les foyers saint-germanoïses de 16,5 M€ (14,8 M€ sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye - 1,7 M€ sur le territoire de Fourqueux).

Les taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** de Saint-Germain-en-Laye seront à nouveau maintenus en 2023 pour la 12^{ème} année.

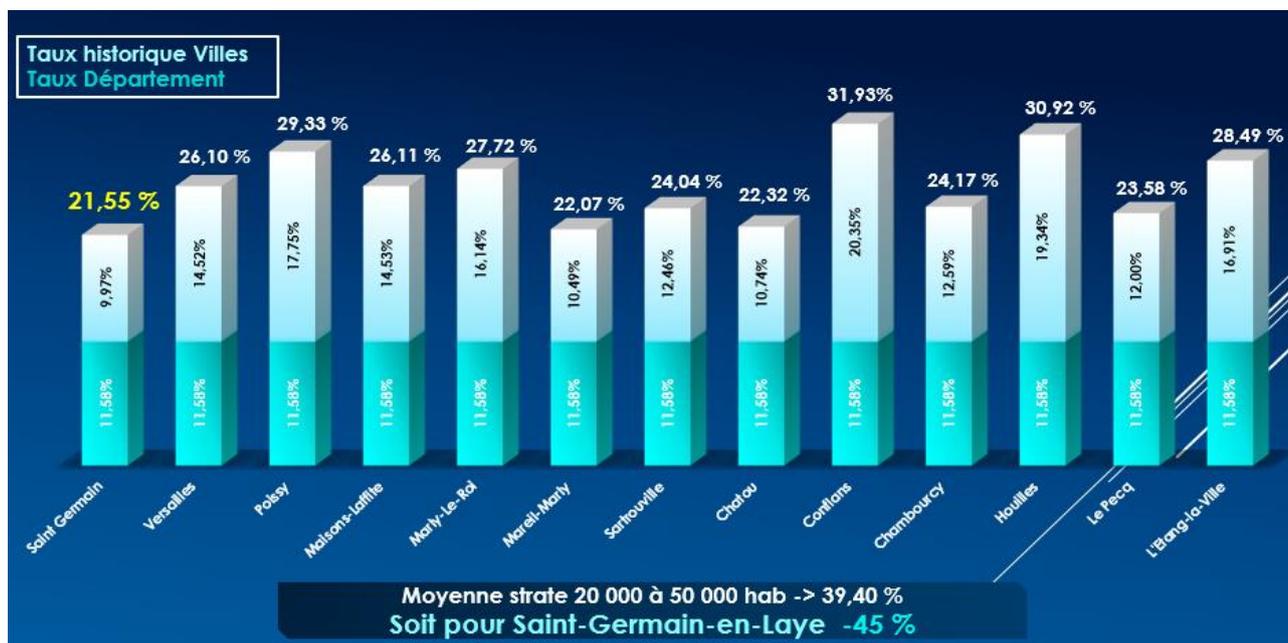
Taux de THRS (taux figés jusqu'en 2024)

- National : 26,40 % en 2020
- Départemental : 20,03 % en 2020
- Strate 20 000 à 50 000 habitants : 20,56 %
- **Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 12,39 %**

Pour mémoire : en 2019 le Conseil Municipal a voté l'harmonisation obligatoire de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires au taux historique bas de Saint-Germain-en-Laye de 20%. Ce taux de majoration sera à nouveau maintenu en 2023.

Le taux bas de **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) de Saint-Germain-en Laye sera à nouveau maintenu en 2023 pour la 12^{ème} année.

Ci-dessous la comparaison à nos voisins en matière de taxe foncière (TF)



Taux de TFPB

- National 2021 : 37,72 %
- Départemental 2021 : 28,20 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants 2021 : 39,46 %
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 21,55 % (9,97 % + 11,58 %)

Pour 2023, nous retiendrons une hypothèse prudente de 4,5 % de croissance naturelle des bases fiscales et de revalorisation nationale par l'État.

Il est à noter que la revalorisation nationale des bases se calcule automatiquement en prenant la variation entre l'IPCHT de novembre 2021 et novembre 2022 ce qui donnerait un taux de ± 7 %. Bien que le non-plafonnement ait été adopté avec l'utilisation de l'art 49.3 à l'Assemblée Nationale, nous attendrons la LF2023 pour ajuster ces recettes.

Le taux de **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB) de Saint-Germain-en-Laye sera lui aussi à nouveau maintenu en 2023 pour la 12^{ème} année.

Taux de TFPNB

- National 2021 : 50,14 %
- Départemental 2021 : 60,45 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants 2021 : 53,63 %
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 41,03%
-

*Des taux de fiscalité maintenus en 2023 pour la 12^{ème} année,
Une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.*

La fiscalité reversée

732 → 0 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	16,84	16,80	16,80
Compte Administratif	16,80		→

Depuis 2015, les deux communes historiques perçoivent une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique de leur territoire et au solde positif ou négatif des compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation (AC) 2023 est inscrit pour le même montant que l'AC définitive 2022 votée le 8 décembre 2022 par la CASGBS.

Pour mémoire : dans le cadre de la crise sanitaire et de la baisse significative annoncée de recettes fiscales, les AC provisoires 2020 et 2021 des communes membres ont été ajustées à la baisse à deux reprises en 2020 et 2021, soit au total -2,5 %.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

7381 → 7,89 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	3,40	3,80	4,10
Compte Administratif	5,30		↗

Au 1er semestre en Île de France l'activité du marché du logement diminue mais reste soutenue avec des évolutions de prix qui se modèrent.

En 2022, l'attractivité de la Ville va permettre d'atteindre à nouveau un très bon niveau. Toutefois, face à la volatilité de ce secteur et aux incertitudes liées à la crise sanitaire ainsi qu'à la remontée des taux d'emprunt, il semble prudent de retenir une hypothèse de hausse modérée en matière d'inscription budgétaire pour le BP 2023. Le bon sens nous invite à limiter la hausse à 80 % de la dernière réalisation constatée.



4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

Chapitre 74 → 1,72 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	9,37	9,05	9,20
Compte Administratif	11,45		↗

La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une baisse très significative (-48%) de la DGF entre 2013 et 2018, la Commune nouvelle a bénéficié pendant 3 ans (2019 à 2021) d'un maintien du montant cumulé des deux communes historiques et d'une bonification de 5 % (253 k€).

Depuis 2022, la DGF ne bénéficie plus des « effets commune nouvelle » et subit à nouveau un écrêtement pour la contribution au redressement des finances publiques.

Pour 2023, la DGF sera inscrite à hauteur de sa notification 2022 ajustée à la croissance de population.



744 à 748 → -1,23 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	3,95	4,05	4,00
Compte Administratif	6,02		↘

Les principales autres dotations comptabilisées dans ce compte sont :

- La dotation d'hygiène et santé (226 k€),
- Le FCTVA perçu pour les dépenses de fonctionnement éligibles (160 k€),
- La dotation spéciale instituteurs DSI (19 k€).

Les principales participations comptabilisées dans ce compte sont :

- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour 3,04 M€ concernant les crèches et les centres de loisirs,
- Participation IDF Mobilités pour les transports scolaires (140 k€),
- Participation de l'Etat pour l'exonération de la taxe foncière (150 k€),
- Participation des communes pour les frais de fonctionnement des écoles publiques (80 k€),
- Participation du Département pour les projets culture et enfance (40 k€).

5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Chapitre 75 ➡ -3,67 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	2,89	3,91	3,77
Compte Administratif	2,69		

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement et de chauffage urbain sont inscrites aux comptes 7572 à 7576 et notamment :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 807 k€,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 375 k€,
- La redevance chauffage à hauteur de 295 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont inscrites aux comptes **7521 à 7524** et notamment :

- Les revenus des structures sportives pour 37 k€,
- Les revenus des immeubles s'élèvent à 992 k€,
- Les revenus des utilisations de salles pour 169 k€.

7551 ➡ 0 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif		1,0	1,0
Compte Administratif			

L'opération d'aménagement étant quasi finalisée, une deuxième avance sur boni final de Lisière Pereire sera versée au budget Ville après constatation des résultats 2022 à hauteur de 1 M€.

6. PRODUIT FINANCIER : CHAPITRE 76

Sont enregistrés dans ce compte les dividendes pour :

- 19 769 actions détenues chez Immobilière 3F (6 k€),
- 3 actions détenues aux Chemins de fer (60 €),
- 1 001 parts sociales détenues à la Caisse d'Epargne (300 €).

7. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc... pour un montant de 254 k€

8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Chapitre 77 ➡ -5,74 % en 2023	2021	2022	2023
Budget Primitif	0,06	0,05	0,05
Compte Administratif	0,57		

On retrouve dans ce compte divers produits exceptionnels (51 k€) pour notamment le remboursement des factures annulées par des avoirs.

9. MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers au même niveau qu'en 2022 soit 2,8 M€,
- Le virement à la section d'investissement pour 2,3 M€ contre 3,50 M€ au BP 2022.

***PRESENTATION DU BUDGET PAR
POLITIQUES PUBLIQUES***

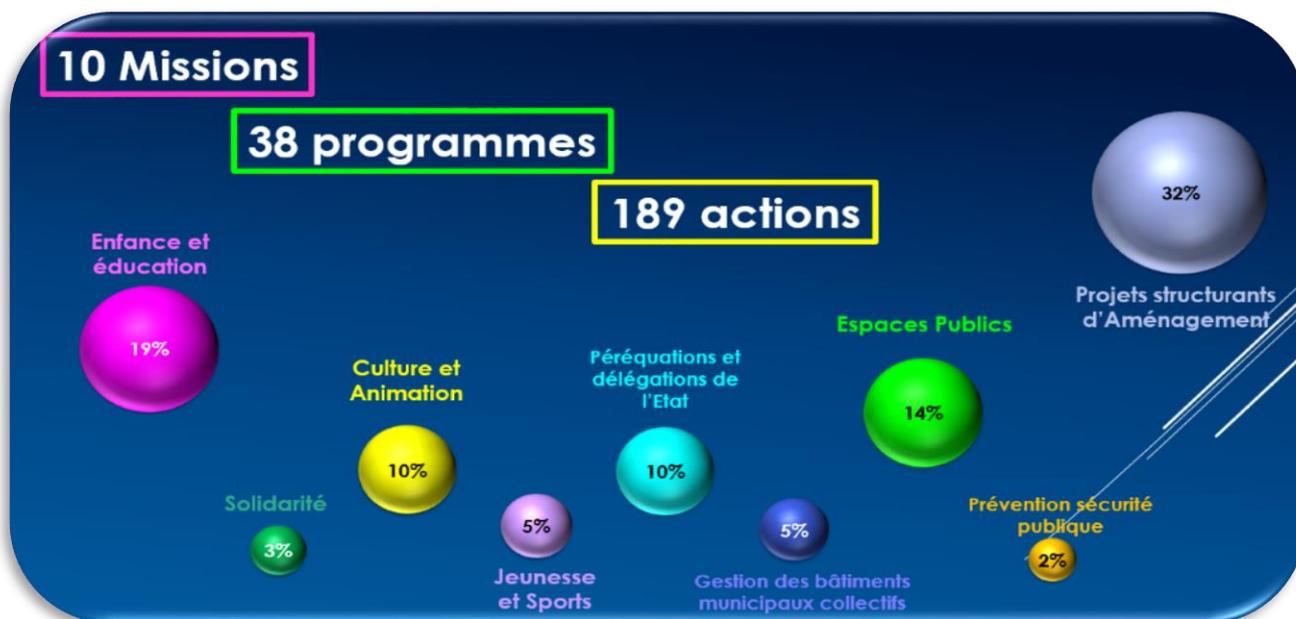
LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse. Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire, décliné en 10 missions, 38 programmes et 189 actions, a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics.

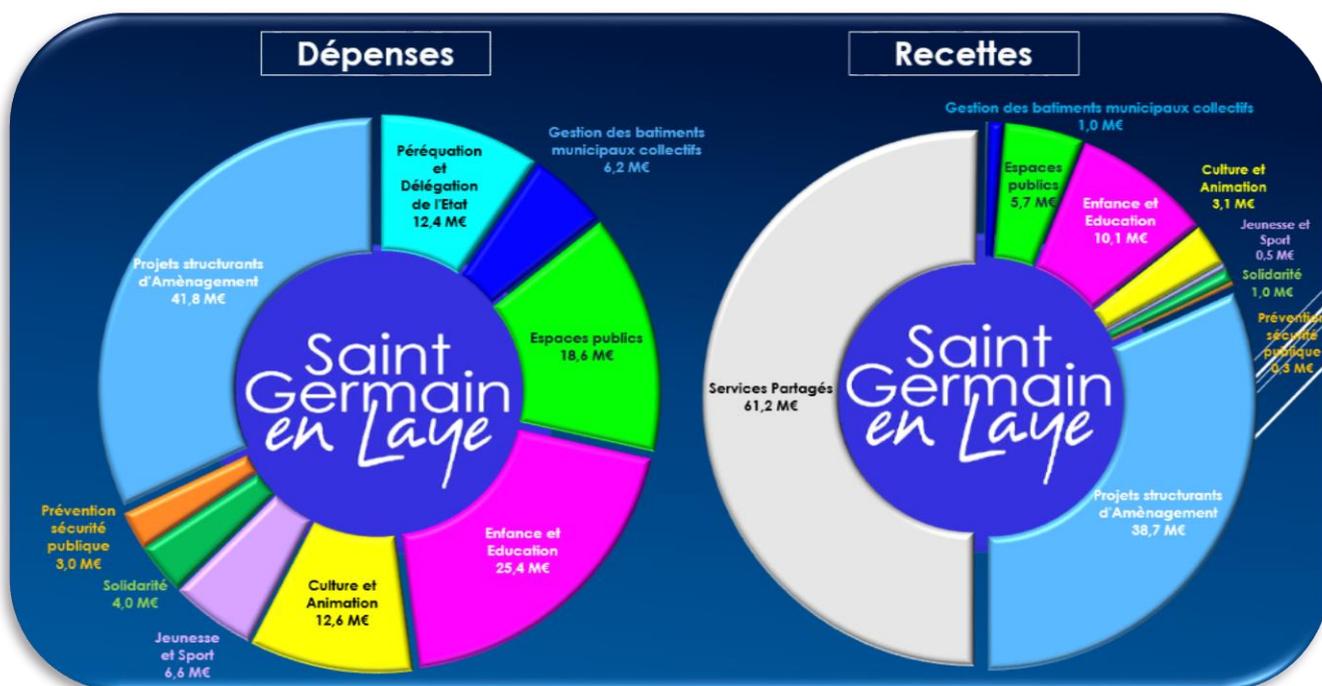
La mission « Services partagés », correspondant aux coûts des directions ressources, est répartie sur les autres missions opérationnelles : coût de structure.

Les budgets gérés pour le compte de la CASGBS : Eau et Assainissement ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

POIDS DE CHAQUE MISSION



DETAILS DES DEPENSES ET RECETTES PAR MISSION



MISSION SERVICES PARTAGES

Mission support de l'ensemble des services ressources gérant les moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 6 programmes. Les dépenses de cette mission ont été ventilées entre les 9 autres missions selon la clé définie (cf : page 53).

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,3 M€	0,0 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	1,3 M€	0,0 M€
GESTION DES FINANCES	2,3 M€	60,9 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,3 M€	0,2 M€
DIRECTION GENERALE	1,9 M€	0,0 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	1,6 M€	0,0 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	10,6 M€	61,2 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,3 M€	0,0 M€	-1,3 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,9 M€	0,0 M€	-0,9 M€
GESTION DES FINANCES	1,7 M€	54,8 M€	53,1 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,1 M€	0,2 M€	-1,9 M€
DIRECTION GENERALE	1,9 M€	0,0 M€	-1,9 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	1,2 M€	0,0 M€	-1,2 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	9,1 M€	55,1 M€	46,0 M€

La majeure partie des dépenses (69 %) correspond à des coûts de personnel des services concernés (6,2 M€).

Gestion des ressources humaines

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux formations des agents et aux publications d'annonces et les recettes qui proviennent des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie et de la refacturation de la masse salariale.

Systemes d'information

La plus grande partie des dépenses du service numérique est répartie entre les missions concernées. Les seules dépenses qui n'ont pas été dispatchées concernent les renouvellements des licences et les maintenances des logiciels et téléphonie, car elles concernent tous les services.

Gestion des finances

Les dépenses de ce programme concernent essentiellement les admissions en non-valeur, les créances éteintes, les frais financiers et les titres annulés de l'exercice précédent.

Les recettes comprennent principalement le produit des taxes suivantes : taxes foncières, taxe d'habitation pour les résidences secondaires, DGF, taxe sur la consommation d'électricité, taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, ainsi que l'attribution de compensation.

Relations publiques

Le programme relations publiques intègre :

- Indemnités des élus (362 k€),
- Coûts de communication (218 k€),
- Impressions et affranchissement du journal (178 k€),
- Dépenses du Cabinet (65 k€).

Les recettes correspondent aux insertions publicitaires dans le journal de la Ville (221 k€) et aux tournages de films.

Direction générale

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux honoraires d'avocats, à la gestion des archives et aux abonnements de documentation et journaux.

Développement d'une politique d'achat responsable

Ce programme concerne les dépenses suivantes :

- Assurance, carburant et entretien de la flotte automobile de la Ville constituée de 122 véhicules, des vélos et des scooters (407 k€),
- Achats de papiers et de fournitures de reprographie (48 k€),
- Gestion du courrier (157 k€),
- Avis d'appel à la concurrence (47 k€).

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des remboursements d'assurances.

BILAN INVESTISSEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
TOTAL MISSION	1,5 M€	6,1 M€	4,7 M€

En 2023, les investissements principaux pour cette mission seront :

En dépenses :

- Remboursement des emprunts (175 k€),
- Acquisition de matériel informatique, renouvellement des logiciels, renouvellement des adresses de messageries électroniques (235 k€)
- Renouvellement et acquisition de nouvelles bornes Wifi (25 k€),
- Renouvellement de l'infrastructure pour permettre une continuité d'activité en cas de cyber attaque (200 k€),
- Acquisition des véhicules pour 100 k€ (dont 70 k€ pour un véhicule électrique de 7 places), d'une balayeuse pour 250 k€ et de vélos électriques dont 1 vélo cargo pour un montant total de 20 k€,
- Budget Participatif pour 150 k€ pour répondre à une attente des citoyens,
- Mise en conformité RGPD pour 75 k€.

En recettes :

- Taxe d'aménagement pour 2,5 M€,
- Remboursement de la TVA (FCTVA) des dépenses d'investissement pour 2,7 M€.

MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT

Cette mission correspond à la part de la solidarité nationale versée par la Ville (péréquations) et aux missions régaliennes et administratives assurées par délégation de l'Etat. Ces missions, dont les dépenses sont majoritairement imposées par l'Etat n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville. Elle est gérée en deux programmes et s'autofinance à hauteur de 2%.

Globalement, cette mission représente 9 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,2 % en 2023.

Elle comporte les prélèvements supportés par la Ville au titre des péréquations : FPIC, FNGIR, « Amendes de police » et le coût des missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives.

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,7 M€	0,0 M€	9,7 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	1,7 M€	0,2 M€	1,5 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€

TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	12,4 M€	0,2 M€	12,2 M€
--	----------------	---------------	----------------

BILAN FONCTIONNEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,7 M€	0,0 M€	9,7 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	1,6 M€	0,2 M€	1,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€

TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	12,2 M€	0,2 M€	12,0 M€
--	----------------	---------------	----------------

Péréquations

Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le FPIC est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2023, le montant du FPIC s'élève à 1,7 M€ soit 35,5 € /habitant

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

La Ville, contributrice au titre du FNGIR depuis 2012, sera prélevée en 2023 de 7,4 M€ soit 157,2€ / habitant

Depuis 2019, les communes d'Ile-de-France se voient écriéter leurs recettes de fonctionnement fiscales d'une péréquation **Amendes de police** afin de maintenir à même valeur les recettes d'Ile-de-France Mobilités (STIF) et de la Région Ile-de-France, suite à la dépenalisation du stationnement de surface.

Ainsi, cette nouvelle « péréquation horizontale » permet aux deux entités de garantir la stabilité des recettes et ce aux dépens de celles des communes et groupements franciliens.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2023, le montant de la péréquation Amendes de police est une dépense de fonctionnement de 615 k€

Missions régaliennes et administratives

Les dépenses de ce programme sont de 1,6 M€, dont 95 % concernent la masse salariale (1,5 M€). Le reste des dépenses correspond au fonctionnement des cimetières, achat de fournitures pour l'Etat Civil.

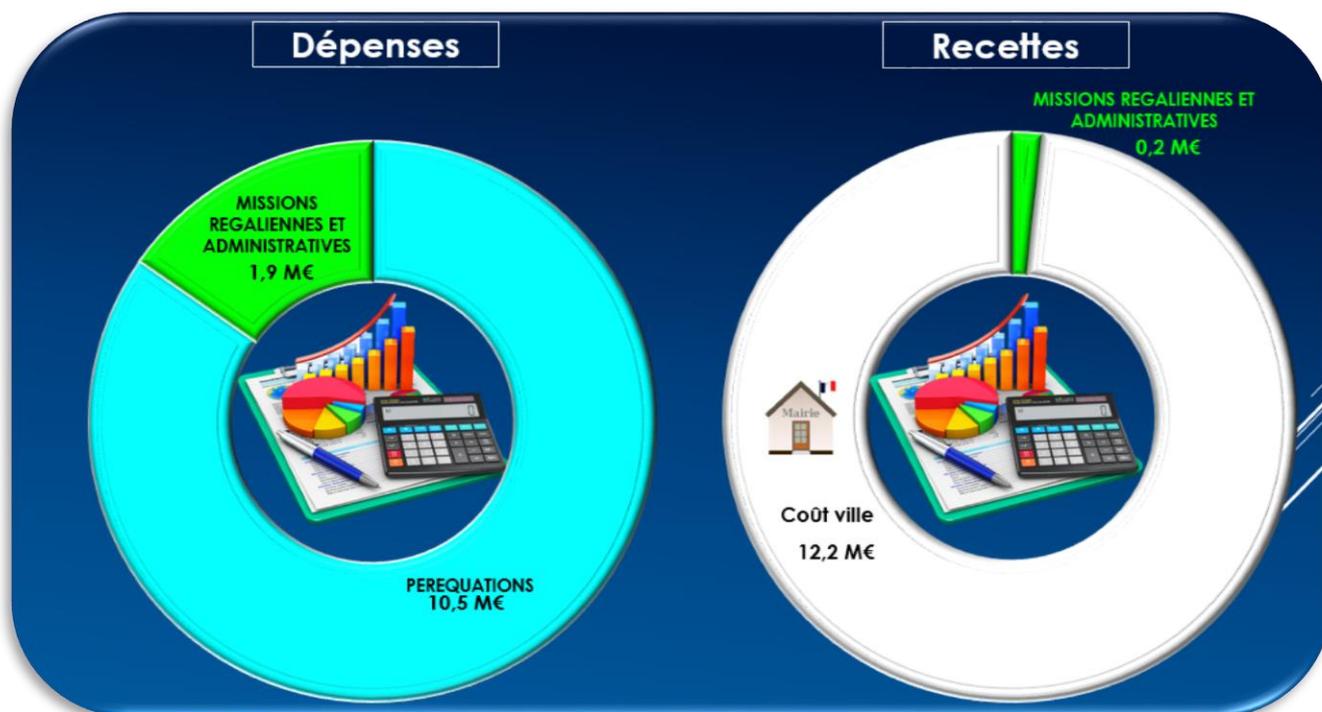
Les recettes correspondent pour l'essentiel à :

- Concessions au cimetière pour 115 k€,
- Dotation pour les Titres Sécurisés versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales pour 54 k€,
- Comedec (Communication Electronique des Données d'Etat Civil) pour 13 k€,
- Dotation de recensement pour 8 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€

En 2023, les investissements principaux réalisés pour cette mission sont les dépenses pour les cimetières (réfection des allées, plantations d'arbres, achats d'équipements).



MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS

Cette mission regroupe la gestion des bâtiments municipaux « collectifs » (Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée) et des biens communaux loués et le budget Locaux commerciaux. Elle est gérée en un programme et s'autofinance à hauteur de 17%.

Globalement, cette mission représente 5 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2023.

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	5,7 M€	1,1 M€	4,6 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	6,2 M€	1,1 M€	5,1 M€
--	---------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	3,4 M€	1,1 M€	2,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	3,9 M€	1,1 M€	2,8 M€
--	---------------	---------------	---------------

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

Le coût de ce programme est de 3,9 M€ dont 40 % concernent la masse salariale (1,4 M€).

Les autres dépenses concernent :

- Fonctionnement du Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée et de la salle multimédia pour 675 k€ (chauffage, électricité, nettoyage des locaux, coût des copies, diverses maintenances),
- Fonctionnement d'autres bâtiments communaux non affectés dans les autres missions, tel que les Rotondes, les églises et divers autres bâtiments pour 946 k€,
- Gestion immobilière et la gestion des Locaux commerciaux pour 142 k€,
- Les taxes foncières, les taxes sur les bureaux et les assurances pour les bâtiments municipaux s'élèvent à 296 k€,
- Le coût de structure de 0,5 M€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des loyers et charges issus de nos locations (704 k€), de la redevance du chauffage urbain (295 k€).

BILAN INVESTISSEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	2,3 M€	0,0 M€	2,3 M€

En 2023, la Ville a prévu de dépenser 2,3 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 4 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Achat de petits matériels de bureaux et d'équipement,
- Frais d'étude pour l'aménagement urbain de la parcelle du « Cœur des Sources » de 1 M€,
- Travaux d'entretien des bâtiments publics, travaux d'entretien et isolations thermiques des logements, réparations des toitures et travaux d'économie d'énergie pour 756 k€,
- Diverses études, dont celle pour l'église de Fourqueux.

Dépenses

BÂTIMENTS MUNICIPAUX



GESTION ET MAINTENANCE DES
BATIMENTS MUNICIPAUX
6,2 M€

Recettes

BÂTIMENTS MUNICIPAUX



Mairie
Coût Ville
5,1 M€



GESTION ET
MAINTENANCE DES
BATIMENTS
MUNICIPAUX
1,1 M€

MISSION ESPACES PUBLICS

La mission Espaces publics retrace les coûts et les recettes sur les domaines suivants : entretien et propreté des espaces verts et de la voirie/ Mobilité / urbanisme et droit des sols. Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 35%.

Globalement, cette mission représente 15 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 6% en 2023.

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	3,7 M€	0,0 M€	3,7 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	1,9 M€	0,1 M€	1,8 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	7,8 M€	1,9 M€	5,9 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,5 M€	3,6 M€	-2,1 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	0,9 M€	0,0 M€	0,8 M€
CTM	1,3 M€	0,0 M€	1,3 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,5 M€	0,0 M€	1,5 M€
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	18,6 M€	5,7 M€	12,9 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	3,3 M€	0,0 M€	3,3 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	0,9 M€	0,1 M€	0,8 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	3,0 M€	1,5 M€	1,5 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,4 M€	3,6 M€	-2,2 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€
CTM	1,3 M€	0,0 M€	1,3 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,5 M€	0,0 M€	1,5 M€
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	12,3 M€	5,2 M€	7,1 M€

Espaces Verts

Le coût de ce programme est de 3,3 M€ dont 74 % concernent la masse salariale (2,4 M€).

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, qui procurent une grande qualité de vie aux Saint-Germanoises, est optimisé et maîtrisé. Parmi les postes principaux, on retrouve les travaux d'entretien (862 k€) : l'élagage et l'abattage d'arbres, le désherbage, la fourniture des plantes, le contrôle et la maintenance des aires de jeux dans les squares. C'est une surface de 60 hectares que la Ville entretient et met à disposition des Saint-Germanoises.

Le coût de structure du programme Espaces Verts est de 462 k€.

Les recettes proviennent des locations de parcelles des jardins familiaux.

Eclairage public et mobilier urbain

Les dépenses relatives à l'éclairage public (électricité, maintenance, remplacement des lampes), le mobilier urbain (essentiellement l'entretien des fontaines, la maintenance des bornes, la location et maintenance des sanitaires) représentent un coût de 932 k€, contre 714 k€ en 2022. La hausse des dépenses est liée à la révision des prix des marchés et à la flambée des prix de l'énergie.

Le coût de structure du programme Eclairage public et mobilier urbain est de 131 k€.

Les recettes concernent l'intéressement aux recettes publicitaires issues de l'exploitation du mobilier urbain. En cours d'exercice seront ajoutées les recettes vertes (Certificats d'économie d'énergie) collectées pour le verdissement de l'éclairage public, et nos travaux d'économie d'énergie.

Entretien de la voirie

Le coût de ce programme est de 3,0 M€ dont 32 % concernent la masse salariale (1,0 M€).

Ce sont plusieurs kilomètres linéaires de voirie et de trottoirs qui sont entretenus par la Ville pour :

- Le nettoyage, balayage, location des bennes, enlèvement et traitement des déchets pour 1,5 M€,
- L'entretien de la voirie (réfection de chaussées, trottoirs, nids de poule), la signalisation routière pour 490 k€.

Le coût de structure du programme Entretien de la voirie est de 422 k€.

Les recettes de 1,5 M€ concernent les droits de voirie et d'occupation du domaine public pour les travaux, déménagements, taxis et terrasses et une dotation d'hygiène.

Déplacements urbains

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye compte 1 170 places de stationnement en surface payantes et 80 horodateurs. 30 minutes sont offertes en hypercentre, en surface, une fois par jour. 2 841 places de stationnement sont disponibles dans les parkings publics payants.

Les dépenses concernent :

- Redevance parking souterrain (852 k€),
- Redevance stationnement de surface : gestion des horodateurs, surveillance du stationnement payant pour (428 k€),
- Forfait Post-Stationnement (87 k€),
- Gestion d'un parc à cycles (33 k€),
- Coût de structure (201 k€).

Les recettes concernent :

- Stationnement dans les parcs souterrains (1,2 M€),
- Stationnement de surface incluant l'extension du périmètre (1,4 M€),
- Forfait Post-Stationnement (1 M€).

Urbanisme et droit des sols

Le coût du personnel représente 92 % des dépenses de fonctionnement (753 k€). Les autres dépenses (107 k€) concernent essentiellement :

- Les frais de relevés topographiques,
- Les frais de diagnostics, d'annonces légales, de notaires concernant les ventes des biens immobiliers de la Ville.

Le coût de structure du programme Urbanisme et droit des sols est de 115 k€.

Concernant les recettes il s'agit de la dotation générale de décentralisation et des recettes exceptionnelles.

CTM

Le coût de ce programme est de 893 k€ dont 68 % concernent la masse salariale.

Les dépenses concernent essentiellement le fonctionnement du CTM, la location et l'entretien des vêtements professionnels, les achats de fournitures comme la quincaillerie, la peinture, la menuiserie, le nettoyage des locaux.

Le coût de structure du programme CTM est de 184 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	6,3 M€	0,5 M€	5,8 M€

En 2023, la Ville prévoit de dépenser 6,3 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente **11%** des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

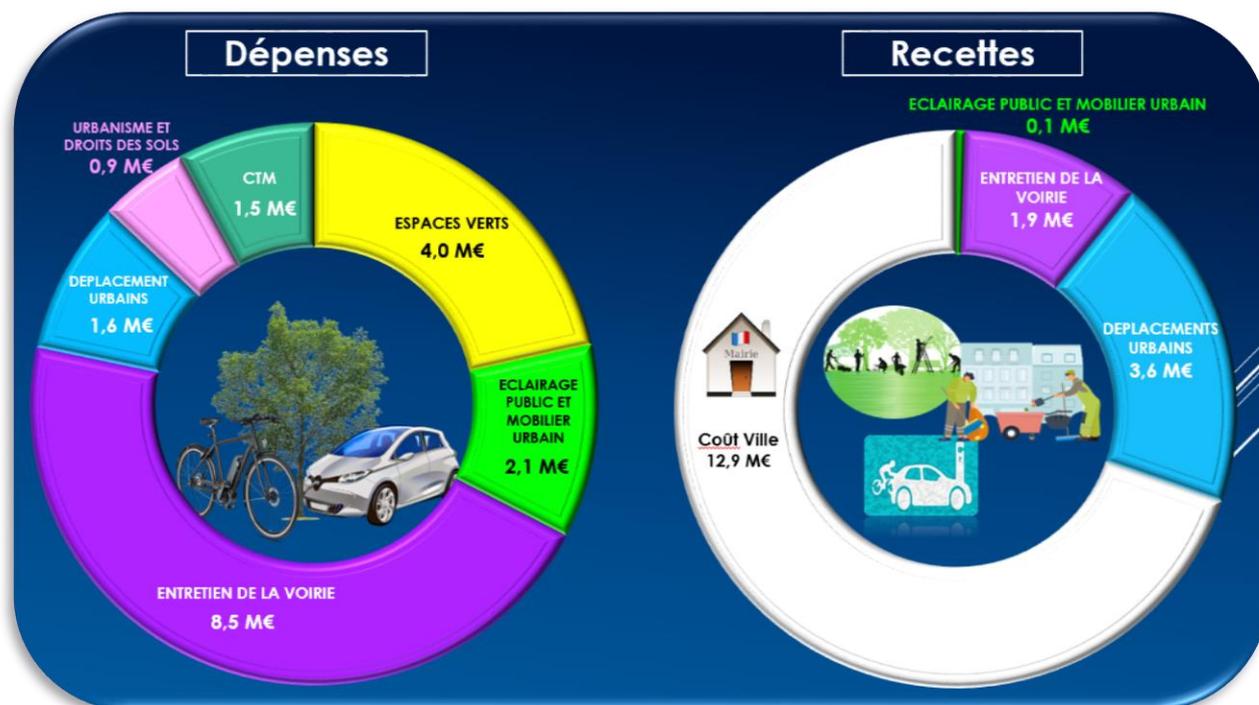
Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Requalification de la Place de la Victoire, de la rue de Poissy et de l'Entrée Royale,
- Aménagement de la Place de la Grille,
- Réfection de la rue Ronsard,
- Réfection en enrobé des Impasses des Terres Fleuries,
- Poursuite des travaux de modernisation de l'éclairage public,
- Plantation d'arbres dans les diverses rues, réfections des allées, acquisition des pots et des bacs d'orangerie pour verdissement du centre-ville,
- Acquisition du matériel pour les espaces verts et du mobilier urbain,
- Aménagement d'une piste cyclable entre la Place Pompidou et la place Aschaffenburg,
- Aménagements des rues pour les personnes à mobilité réduite,
- Remplacement de jeux vétustes dans les squares.

En recettes :

- Subventions pour la requalification de l'hypercentre (225k€) et pour la réalisation des travaux de la piste cyclable (250 k€).



MISSION ENFANCE ET EDUCATION

Cette mission, axe majeur et prioritaire de l'ambition municipale, regroupe l'ensemble des actions menées autour de l'éducation et de la petite enfance au service des familles saint-germanoises. Elle contribue à la réussite éducative. Elle est gérée en 5 programmes et s'autofinance à 40 %.

Globalement, cette mission représente 19 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 8 % en 2023.

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	10,4 M€	2,0 M€	8,4 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	6,0 M€	4,0 M€	2,0 M€
RESTAURATION	3,6 M€	2,3 M€	1,3 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	3,2 M€	1,9 M€	1,3 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,1 M€	0,0 M€	2,1 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	25,4 M€	10,1 M€	15,2 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	5,1 M€	0,3 M€	4,9 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	6,0 M€	4,0 M€	2,0 M€
RESTAURATION	3,6 M€	2,3 M€	1,3 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	3,2 M€	1,9 M€	1,3 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,1 M€	0,0 M€	2,1 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	20,0 M€	8,4 M€	11,6 M€

La Ville met à la disposition des enfants 8 crèches, 12 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires. Avec **21 000 élèves pour environ 47 000 habitants**, Saint-Germain-en-Laye détient un record de scolarisation. La Ville consacre à ses écoles des efforts importants pour assurer aux enfants et aux enseignants les meilleures conditions de travail. Elle agit également pour soutenir le dynamisme démographique et offrir un nombre de places suffisant dans les écoles publiques.

Fonctionnement des écoles

Le fonctionnement des écoles représente une dépense de 5,1 M€ dont 55 % concernent les rémunérations des agents (2,8 M€).

Les dépenses principales sont les suivantes :

- Prestation de nettoyage à 495 k€,
- Les fluides à 691 k€,
- Transport scolaire pour 338 k€,
- Participation aux frais de scolarité dans les écoles privées pour 385 k€,
- Achat des livres et des fournitures pour 171 k€,
- Coût de structure pour 594 k€.

La majorité des recettes proviennent de :

- Diverses subventions pour 140 k€,
- Participation des autres communes pour 80 k€,
- Dotation spéciale instituteurs 19 k€.

Fonctionnement des crèches et haltes garderies

Les crèches collectives et haltes garderies sont des établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la Ville et réservés aux Saint-Germainois. La Ville dispose de 13 établissements publics d'accueil du jeune enfant sur son territoire : 8 crèches et 5 haltes garderies. La gestion des 3 multi-accueils « Gramont », « Comtes d'Auvergne » et « Lisière Pereire » est confiée à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. Les autres établissements sont gérés directement par la Ville.

84 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (5,0 M€). Les autres postes concernent :

- Subventions pour les trois crèches gérées en DSP pour 638 k€,
- Les fluides à 154 k€,
- Prestation de nettoyage à 81 k€,
- Coût de structure pour 681 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 2,6 M€,
- Participation des familles pour 1,2 M€,
- Redevance et intéressement des crèches « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » pour 150 k€.

Restauration scolaire

Les achats de repas et la masse salariale de pause méridienne représentent un coût pour la Ville de 3,3 M€ : 2,5 M€ pour les achats de repas et 0,8 M€ pour la masse salariale.

Les achats de repas pour les crèches coûtent 220 k€.

Le coût de structure du programme Restauration scolaire est de 407 k€.

La Ville reçoit 2,3 M€ de recettes pour les écoles.

Activités Périscolaires

La Ville dispose de 7 accueils de loisirs pour les maternels et 4 pour les élémentaires.

82 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (2,6 M€). Les autres postes concernent :

- Les repas dans les centres de loisirs pour 418 k€,
- Les dépenses courantes (achat du matériel, fournitures scolaires et de petits équipements, transports) pour 160 k€,
- Coût de structure pour 367 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 415 k€ (85 k€ pour les garderies et 330 k€ pour les centres de loisirs),
- Participation des familles pour 1,5 M€ (380 k€ pour les garderies, 260 k€ pour les études et 825 k€ pour les centres de loisirs).

BILAN INVESTISSEMENT

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	5,4 M€	1,7 M€	3,7 M€

En 2023, la Ville prévoit de dépenser 5,4 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 9 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

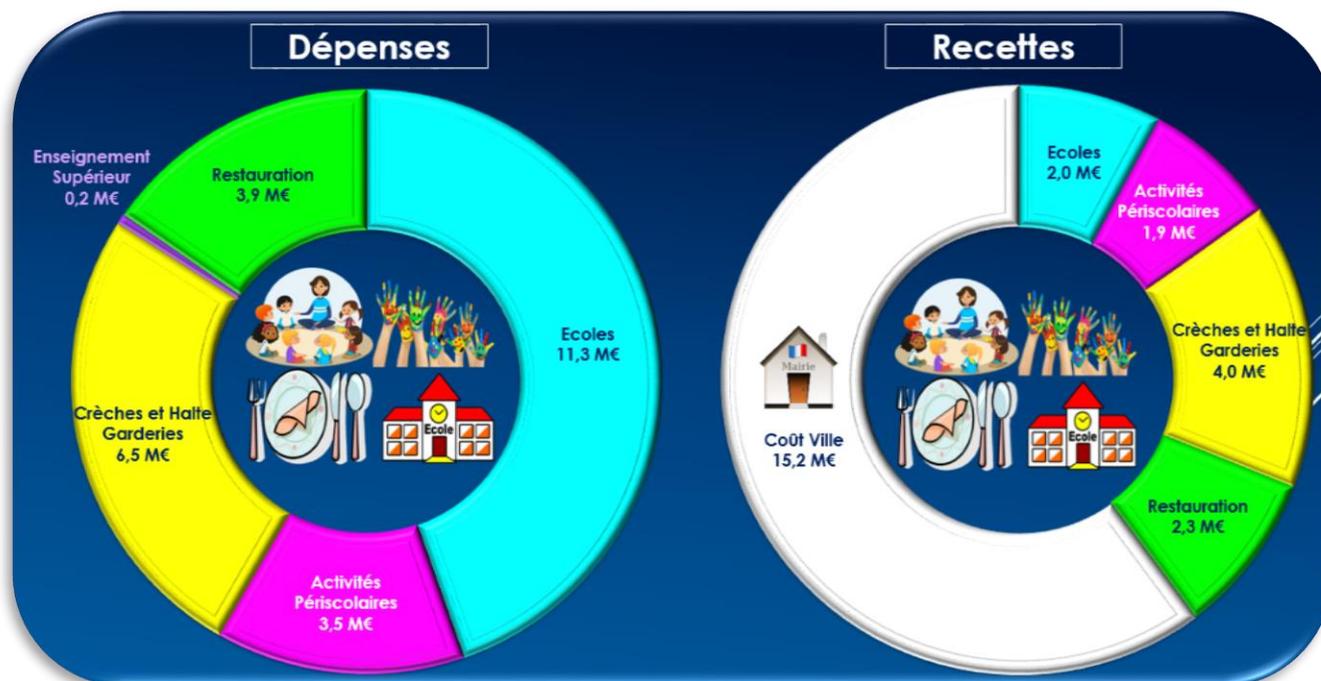
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Finalisation des travaux de la Cité de l'enfance Bonnenfant pour 4,9 M€,
- Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école Bouvard pour 150 k€,
- Versement de la subvention pour la création de CY école de Design pour 75 k€,
- Achat du mobilier pour les crèches et écoles.

En recettes :

- Subvention pour la restructuration de l'école Bonnenfant 1,7 M€.



MISSION CULTURE ET ANIMATION

Cette mission intègre le fonctionnement de tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, les musées, la Micro Folie ainsi que tous les événements concourant à l'attractivité de la Ville : les fêtes, animations commerciales, salons.... Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 25 %.

Globalement, cette mission représente 10 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 3 % en 2023.

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1,7 M€	0,4 M€	1,3 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,8 M€	0,7 M€	1,1 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	1,9 M€	0,52 M€	1,4 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,6 M€	1,2 M€	1,4 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,4 M€	0,2 M€	2,2 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€

TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	12,6 M€	3,1 M€	9,5 M€
---	----------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1,7 M€	0,4 M€	1,2 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,7 M€	0,7 M€	1,0 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,2 M€	1,2 M€	1,0 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,2 M€	0,2 M€	2,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€

TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	10,2 M€	2,6 M€	7,5 M€
---	----------------	---------------	---------------

Enseignement Artistique (CRD)

L'Hôtel Le Grand accueille depuis de nombreuses années le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique, danse, art dramatique, où l'enseignement, ouvert à tous, est valorisé dès le plus jeune âge. Le conservatoire porte le nom de Claude Debussy, compositeur saint-germanois qui a renouvelé le langage musical du XXe siècle par une approche novatrice alliant liberté créatrice et recherche du plaisir. L'établissement entend rester fidèle à cet héritage et cherche à transmettre des valeurs telles que l'exigence, la réussite et l'épanouissement dans la pratique artistique.

Trois spécialités sont représentées : la musique, la danse et l'art dramatique, proposant plusieurs parcours aux élèves, selon leurs projets. Actuellement, le conservatoire compte près de 800 élèves et 35 professeurs.

La quasi-totalité du budget du CRD (1,6 M€ qui représente 95%) correspond à des coûts de personnel qui se répartissent entre l'équipe administrative et les enseignants.

Le reste des dépenses est lié au fonctionnement courant (fluides, frais de nettoyage, impression, achats de petits matériels).

Le coût de structure du programme Enseignement Artistique est de 185 k€.

Les recettes proviennent essentiellement des frais de scolarité pour 410 k€ et des concerts pour 10 k€.

Création et Diffusion Artistiques (Théâtre)

42 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (716 k€).

Les autres dépenses concernent :

- Programmation artistique du théâtre (555 k€),
- Droits d'auteur et les taxes sur les spectacles (80 k€),
- Conceptions visuelles des brochures, invitations, affiches et leur impression, développement de la communication par le digital (55 k€),
- Programmation artistique (31 k€),
- Fluides, maintenance et frais de nettoyage (140 k€).

Le coût de structure du programme Création et Diffusion Artistiques est de 189 k€.

Les recettes provenant de la billetterie sont de 635 k€ ainsi que les locations de salle pour 40 k€, et pour terminer 3k€ de subventions académiques.

Développement de la Lecture Publique et du Multimédia

A Saint-Germain-en-Laye, les médiathèques sont les lieux où trouver un livre, une revue, un DVD, utiliser Internet, regarder un film, découvrir des expositions, assister à des conférences, rencontrer des auteurs ou disposer d'un espace de travail... Ces deux médiathèques sont faites pour l'accès de tous à la connaissance, aux arts, au bonheur d'écouter, de regarder, de lire.

2 établissements en réseau, la médiathèque du Jardin des Arts et la médiathèque George Sand. Près de 90 000 livres, 13 000 BD, 16 700 CD, 9 300 DVD, 200 abonnements à des journaux et magazines.

Une grande médiathèque en plein centre-ville, dotée d'une riche collection, d'un auditorium de 100 places et de deux salles de travail.

Une médiathèque de proximité à deux pas des commerces et services de la place des Rotondes dans le quartier du Bel-Air.

En 2023 les acquisitions des livres, des CD et DVD représentent 140 k€. Les autres dépenses concernent les reliures et les plastifications des livres, le nettoyage, les fluides et la maintenance du logiciel.

La masse salariale représente 74 % des dépenses de ce programme (865 k€).

Le coût de structure du programme Développement de la Lecture Publique et du Multimédia est de 130 k€.

Les recettes proviennent des abonnements pour 60 k€.

Conservation et Valorisation du Patrimoine

Lieu de pèlerinage depuis son décès le 25 mars 1918, la maison natale Claude-Debussy réunit les souvenirs de famille, les objets personnels et les sources d'inspiration du compositeur dont l'œuvre a révolutionné la musique au début du XXe siècle. Un auditorium complète le musée. Inspiré des salons de musique, il permet de vivre cet "art libre" qu'est la musique grâce à une saison musicale annuelle.

La maison natale Claude-Debussy est fermée au public pour travaux. Sa réouverture est prévue à l'automne 2023 dans une maison métamorphosée.

Pendant ces travaux, la saison musicale continue... Hors les murs, entre le conservatoire, la Micro-Folie, l'Hôtel de Ville et le musée départemental Maurice-Denis. Les collections restent accessibles via Google Art & Culture.

La masse salariale représente 69 % des dépenses de ce programme (153 k€).

Les expositions temporaires représentent 23 k€. Les dépenses courantes s'élèvent à 46 k€.

Le coût de structure du programme Conservation et Valorisation du Patrimoine est de 25 k€.

Les recettes sont de 2,5 k€, dont 2 k€ proviennent de la subvention et le reste des droits photographiques.

Autres Equipements Culturels

Ce programme regroupe les équipements suivants : la Fête des Loges, la Micro-Folie, la gestion des salles (Manège Royal, salle Jacques Tati, Espace Paul et André Vera), la CLEF.

Installée dans les Rotondes, la Micro Folie offre trois espaces : un musée numérique, des points de réalité virtuelle, un laboratoire de fabrication.

Les dépenses principales réalisées pour ce programme sont :

- Les dépenses liées à l'organisation de la Fête des Loges s'élèvent à 1,3 M€, dont 165 k€ de subvention d'équilibre,
- La subvention pour l'association la CLEF de 530 k€ et les frais de fonctionnement de 43 k€,
- L'organisation des ateliers, les conférences et l'achat de fournitures à la Micro-Folie pour 66 k€,
- Les fluides dans les salles pour 84 k€,
- Le nettoyage des salles représente 27 k€.

Le coût de structure du programme Autres Equipements Culturels est de 241 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Les locations des salles pour 8 k€,
- Les remboursements des droits de place et la refacturation d'électricité apporteront 1,2 M€ à la Ville, dont 165 k€ de subvention d'équilibre.

Animation du territoire

Le programme Animation du territoire regroupe les animations organisées dans la ville : les animations commerciales, Noël, Journée cadre de vie, 14 juillet, Fêtes Luziennes, les vœux du Maire, Opéra plein Air, Street Art, Saint Germain en Live, Jumelage et autres événements.

L'organisation des manifestations culturelles s'élève à 2,2 M€, dont 856 k€ concernent les frais du personnel. Le coût de structure du programme Animation du territoire est de 246 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Redevance des marchés forains pour 82 k€,
- Redevance d'occupation des chalets pour 12 k€,
- Vente des places pour Saint-Germain en Live pour 90 k€,
- Subventions de la DRAC pour 30 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	2,4 M€	0,5 M€	1,9 M€

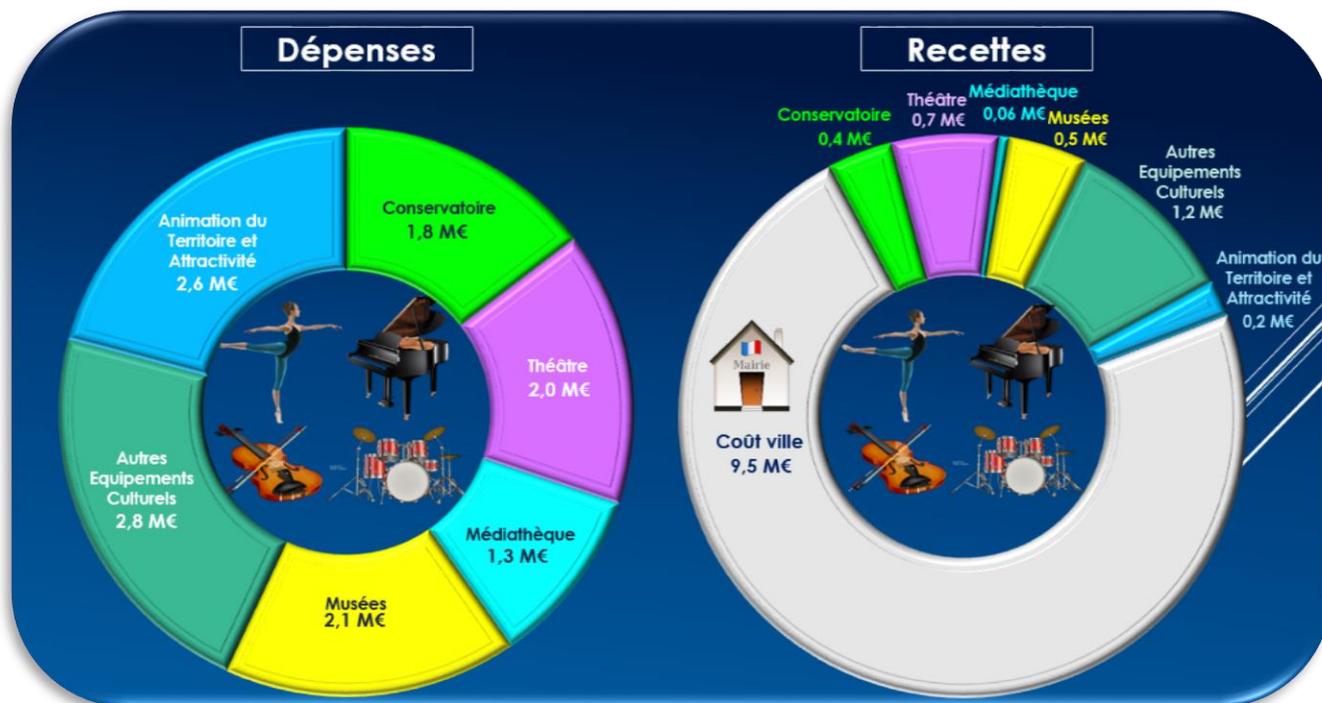
En 2023, la Ville prévoit de dépenser 2,4 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 4 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

- Réhabilitation de la Maison Natale de Claude Debussy pour 1,6 M€,
- Travaux de restauration et rénovation au Manège Royal pour 200 k€,
- Réfection de l'étanchéité à la CLEF pour 150 k€,
- Acquisition de divers matériels et mobiliers,
- Acquisition des instruments de musique.

Les recettes proviennent des subventions pour les travaux de la Maison Natale Claude Debussy :

- Département dans le cadre du dispositif CDY pour 225 k€,
- Région dans le cadre du dispositif Maisons d'illustres 280 k€.



MISSION JEUNESSE ET SPORTS

Cette mission regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs, l'organisation des manifestations sportives, les actions menées en faveur des jeunes (CMJ, CVC, CVL) et des associations du secteur. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 5 %.

Globalement, cette mission représente 5 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,4 % en 2023.

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ANIMATIONS JEUNESSE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
PRATIQUE SPORTIVE	6,1 M€	0,5 M€	5,6 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	6,6 M€	0,5 M€	6,1 M€
---	---------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ANIMATIONS JEUNESSE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
PRATIQUE SPORTIVE	2,9 M€	0,5 M€	2,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€

TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	3,4 M€	0,5 M€	2,9 M€
---	---------------	---------------	---------------

Pratique sportive

Soucieuse de faciliter et d'encourager la pratique du sport pour les publics de tous âges, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une politique sportive active et dynamique en développant de nouveaux équipements sportifs et en modernisant des infrastructures existantes, en multipliant les disciplines et en favorisant le développement du sport de haut niveau. Saint-Germain-en-Laye a obtenu le label Ville Active et Sportive catégorie quatre lauriers pour son projet sportif innovant et ambitieux.

La Ville a soutenu 16 associations sportives locales en leur versant des subventions dont le montant total s'élève à 242 k€. La Ville mène une politique active en collaboration avec l'ensemble des clubs sportifs saint-germanoïses.

Les autres dépenses de ce programme concernent l'entretien et la maintenance des équipements sportifs, la consommation des fluides pour 561 k€.

La masse salariale représente 69 % des dépenses de ce programme (2,0 M€).

Le coût de structure du programme Pratique sportive est de 532 k€.

Les recettes inscrites correspondent aux locations des installations sportives et aux redevances d'occupation pour 421 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

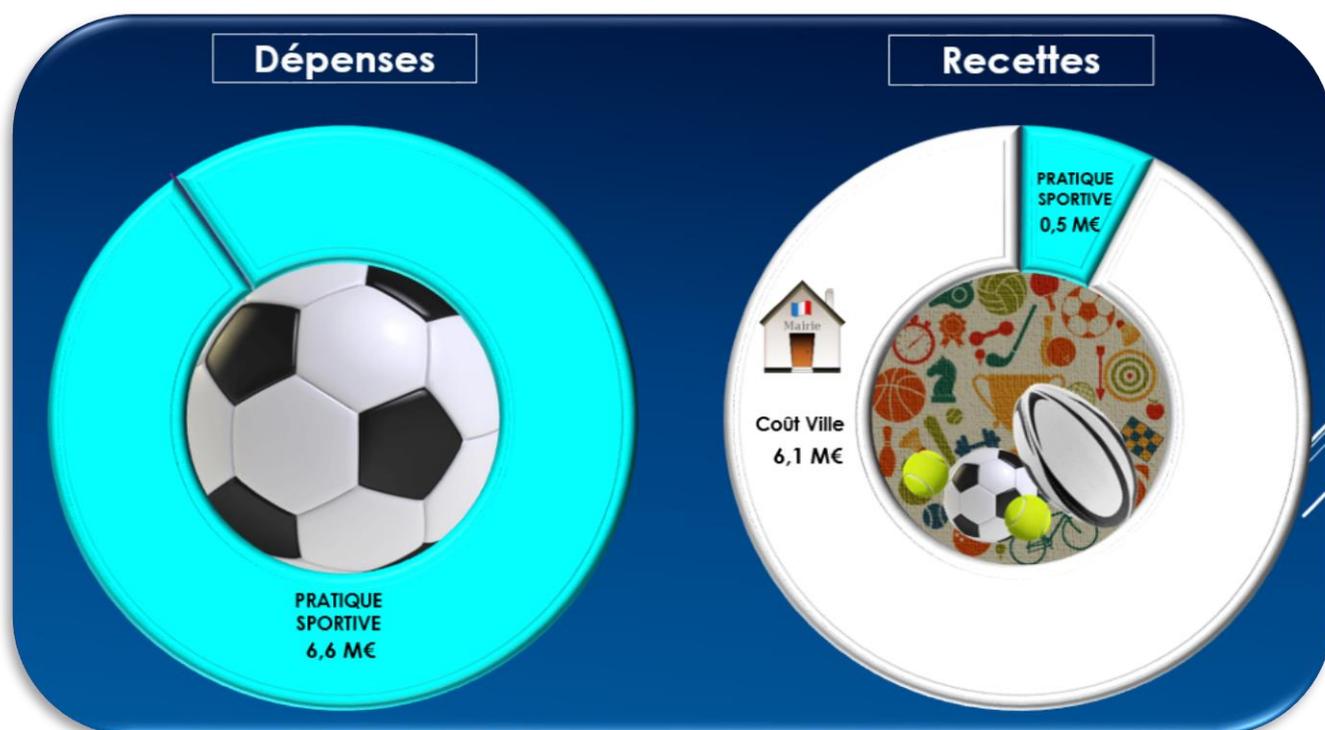
7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	3,2 M€	0,0 M€	3,2 M€

En 2023, la Ville envisage de dépenser 3,2 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 6 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Rénovation du stade Georges Lefèvre pour 3 M€,
- Divers travaux au stade Claude Bocard pour 57 k€,
- Divers travaux dans les gymnases pour 46 k€,
- Achats de matériels divers,
- Travaux d'entretien.



MISSION SOLIDARITE DIRECTE

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors, les mesures en faveur des aînés, le service des soins à domicile et des actions de prévention diverses. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 30 %.

Globalement, cette mission représente 3 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2023.

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	1,6 M€	0,9 M€	0,7 M€
SENIORS	1,3 M€	0,1 M€	1,2 M€
PREVENTION	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€

TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	4,0 M€	1,0 M€	3,0 M€
---	---------------	---------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	1,5 M€	0,9 M€	0,6 M€
SENIORS	1,3 M€	0,1 M€	1,2 M€
PREVENTION	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€

TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	3,9 M€	1,0 M€	2,9 M€
---	---------------	---------------	---------------

Action sociale

En 2023, la masse salariale représente 45% des dépenses de fonctionnement de ce programme (687 k€). Les autres dépenses concernent essentiellement les actions sociales suivantes menées par la Ville :

- La subvention versée par la Ville au Centre communal d'action sociale qui permet d'enregistrer et transmettre les demandes d'aides légales et d'aider les personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et leurs enfants, familles ou personnes âgées ne bénéficiant pas de ressources suffisantes, personnes handicapées...) sous la forme d'aides financières facultatives (500 k€),
- Organisation de Bel Air été avec des animations (68 k€),
- Cotisation pour la Mission Locale qui propose un accueil et un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans pour les formations, emploi et apprentissage (57 k€),
- Les travaux et réparations des logements appartenant à la Ville et les taxes sur les logements vacants (41 k€),
- Entretien, maintenance, achat de fournitures, consommation des fluides pour 91 k€ du centre social et culturel Espace qui est une structure polyvalente d'accueil, d'échanges et de services. Il a pour rôle de développer l'animation de la vie locale, en lien avec les besoins réels des habitants.

Le coût de structure du programme Action sociale est de 138 k€.

Les recettes inscrites correspondent à :

- Refacturation de la masse salariale pour le CCAS pour 645 k€,
- Redevances et locations des salles à l'Espace 61 k€,
- Loyers et charges des logements de la Ville pour 115 k€.

Seniors

75 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (987 k€).

Les autres dépenses de ce programme sont :

- Lieux de rencontres et de divertissement, les clubs seniors proposent de multiples activités sportives, culturelles, artistiques. Ces animations développent la participation des retraités à la vie socioculturelle de la ville. Les dépenses relatives aux clubs sont de 150 k€,
- Les Journées de l’Amitié avec les seniors invités au déjeuner suivi d’une animation musicale, offert aux personnes âgées de 70 ans et plus pour 107 k€,
- Pass Local offert par la Ville qui permet la mobilité des seniors de plus de 65 ans sur le réseau de bus urbain du territoire de la commune. Le coût pour la Ville est de 80 k€.

Le coût de structure du programme Seniors est de 119 k€.

Les recettes proviennent pour ce programme des animations et sorties organisées pour 90 k€.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme concerne les subventions (96%) versées aux associations de prévention : Soucoupe, Agasec.

Les autres dépenses concernent le PAD - Point-justice qui est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel. Il permet de développer l’information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes, en associant tous les acteurs locaux qui, à différents niveaux, interviennent dans le domaine de l’information des droits, de la prévention et de l’insertion.

Le coût de structure du programme Prévention est de 66 k€.

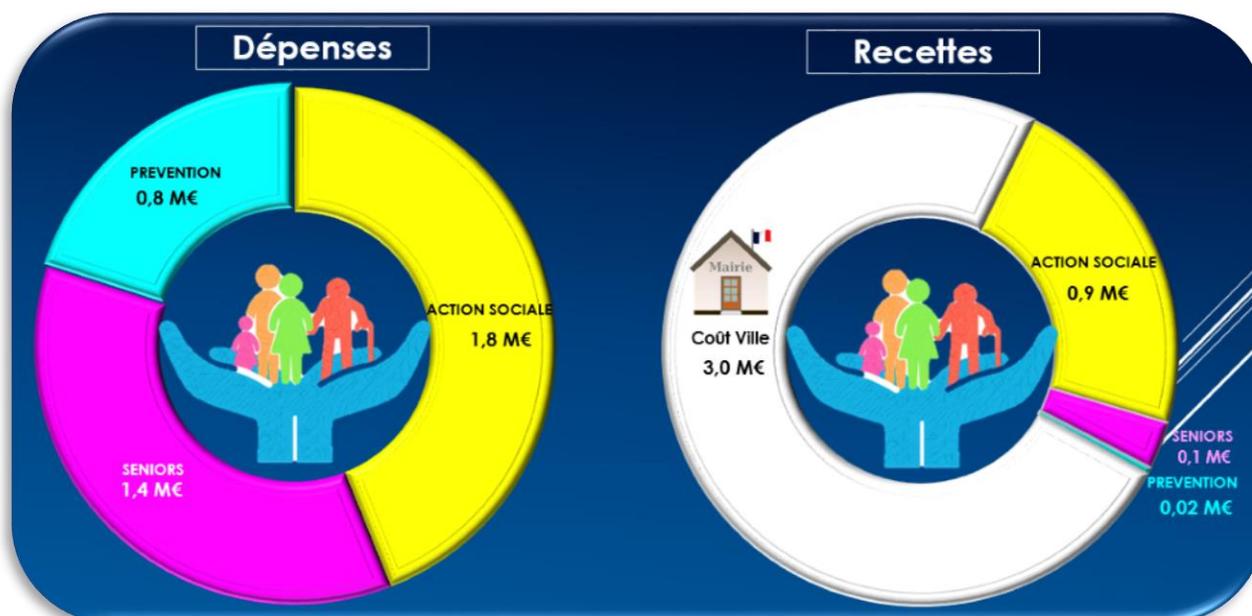
BILAN INVESTISSEMENT

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€

En 2023, la Ville prévoit de dépenser 0,1 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 0,2 % des dépenses d’investissement tous budgets confondus.

Les dépenses d’investissement principaux inscrits pour cette mission sont :

- Achat d’un module (Tiny house) en remplacement de la Maison des projets pour 55 k€,
- Acquisition d’électroménager pour l’Espace Delanoë et des petits travaux sur le parking pour 27 k€.



MISSION ACTION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE

Cette mission regroupe l'ensemble des actions liées à la crise sanitaire. Ces dépenses n'ont pas été budgétées au stade du budget primitif. Cette mission concerne également les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 9 %.

Globalement, cette mission représente 2 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,2 % en 2023.

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION PREVENTION SANITAIRE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
TRANQUILLITE	2,7 M€	0,2 M€	2,5 M€
PERIL	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	3,0 M€	0,3 M€	2,7 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION PREVENTION SANITAIRE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
TRANQUILLITE	2,3 M€	0,2 M€	2,1 M€
PERIL	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	2,5 M€	0,2 M€	2,3 M€

Tranquillité

95% des dépenses concernent le coût de personnel (2,1M€). Le reste comprend l'entretien, la consommation des fluides, les achats des uniformes et fournitures.

Le coût de structure du programme Tranquillité est de 240 k€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit de versement des loyers et charges issus de la location du Commissariat (181 k€).

Péril

Seuls les frais d'honoraires pour constat de périls sont inscrits à hauteur de 20 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,5 M€	0,1 M€	0,4 M€

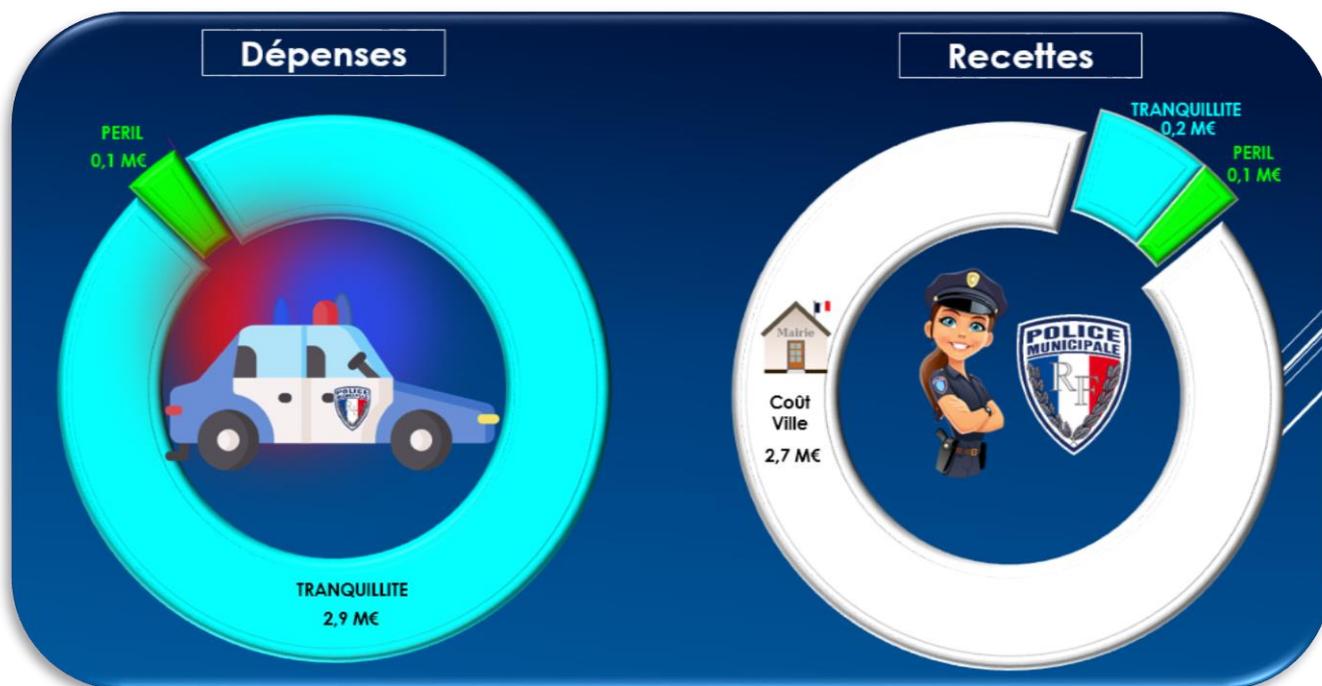
En 2023, la Ville envisage de dépenser 0,5 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 0,8 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux inscrits pour cette mission sont :

En dépenses :

- Aménagement du centre de surveillance,
- Achat et installation des caméras pour la vidéo surveillance,
- Renforcement de la sécurité des portes du commissariat,

- Une provision pour avance travaux et/ou étude « péril » de 50 k€ est inscrite en dépenses et en recettes,
- Achats d'équipements spécifiques.



MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT

Cette mission regroupe l'ensemble des projets d'aménagement de la Ville, tels que la Lisière Pereire, le Quartier de l'Hôpital, la Plaine de Garenne et les opérations privées qui concernent la reconstitution du Grand Bassin, les Etats Généraux de la Forêt, la Garde Républicaine et le Pavillon de la Muette. Elle est gérée en 4 programmes et s'autofinance à 92 %. Les dépenses de ces programmes concernent essentiellement les investissements.

Globalement, cette mission représente 32 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 32 % en 2023.

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	1,2 M€	1,3 M€	-0,1 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	36,9 M€	37,0 M€	-0,1 M€
PLAINE DE GARENNE	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,1 M€	0,2 M€	-0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	3,4 M€	0,0 M€	3,4 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	41,8 M€	38,7 M€	3,2 M€
---	----------------	----------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	0,1 M€	1,3 M€	-1,2 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	0,8 M€	0,1 M€	0,7 M€
PLAINE DE GARENNE	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	3,4 M€	0,0 M€	3,4 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	4,4 M€	1,5 M€	2,9 M€
---	---------------	---------------	---------------

Les dépenses de fonctionnement du budget Lisière Pereire concernent en quasi-totalité le coût des agents (90 %).

Les autres dépenses concernent :

- Coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 50 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville),
- Etudes, honoraires et frais d'avocats 6 k€,
- Divers frais de communication pour 2 k€.

Les dépenses de fonctionnement du budget Quartier de l'Hôpital concernent le versement d'une indemnité SDIS selon la convention pour 500 k€, la masse salariale pour 177 k€, le coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 80 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville).

Pour le budget Reconquête Ecologique Plaine de Garenne, les dépenses concernent les intérêts et ICNE d'emprunt pour 66 k€, ainsi que des charges exceptionnelles pour 5 k€. La recette de 71 k€ concerne le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne et quelques recettes diverses.

Le coût des opérations privées est lié à la subvention pour les Etats Généraux de la Forêt de 20 k€.

Le coût de structure de la mission Projets structurants d'aménagement est de 3,4 M€.

BILAN INVESTISSEMENT

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
<i>TOTAL MISSION</i>	37,4 M€	38,4 M€	1,0 M€

En 2023, la Ville prévoit de dépenser 37,4 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 62 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Acquisitions et frais de notaires pour le Quartier de l'Hôpital pour un montant total de 30,4 M€
- Travaux pour 3,1 M€ (Quartier de l'Hôpital et Lisière Pereire),
- Dépenses imprévues pour le Quartier de l'Hôpital pour 2,3 M€,
- Reversement au budget principal de la Ville d'une partie de l'excédent pour 1 M€ du budget Lisière Pereire,
- Emprunt de 50 k€ pour financer les études pour la Plaine de Garenne,
- Diverses subventions pour financement d'une étude à la Garde Républicaine, pour la restauration du Pavillon Flavigny et la participation, aux Etats Généraux de la Forêt pour 115 k€.

En recettes :

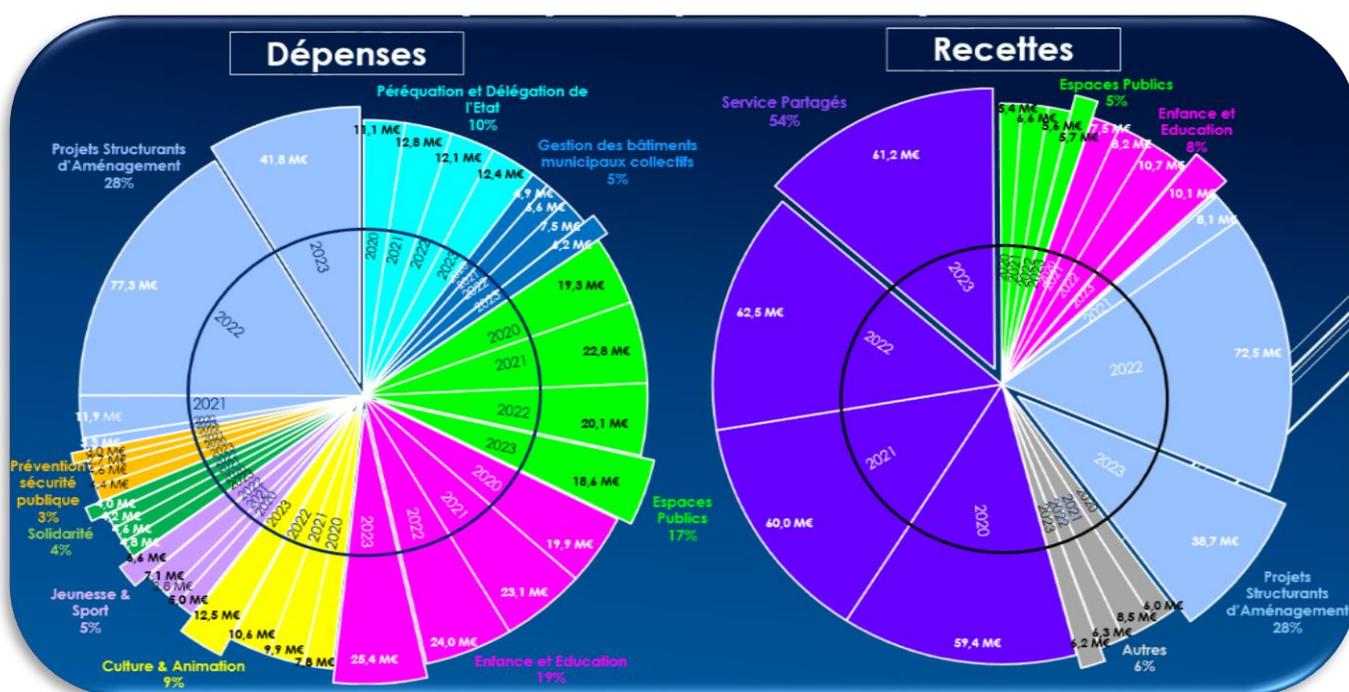
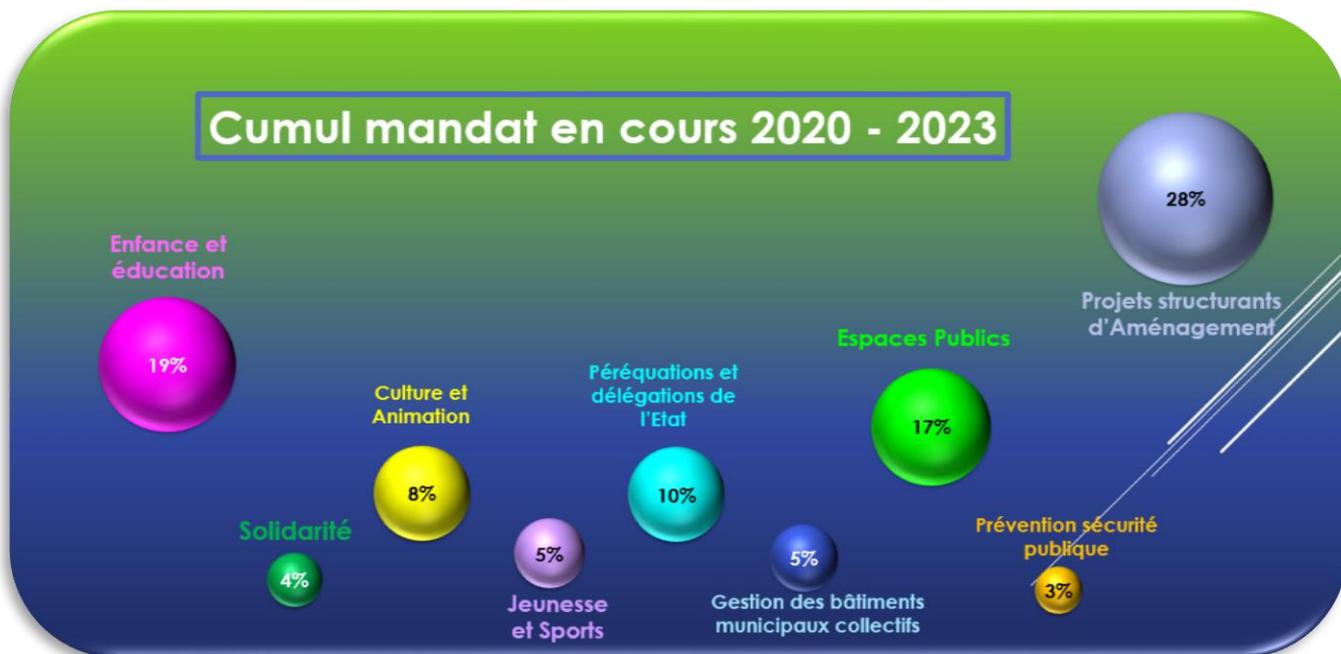
- SAS Clos Saint-Louis pour 36,9 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- Recette exceptionnelle d'équilibre de 1,2 M€ (budget Lisière Pereire),
- Fonds privés pour la reconstruction du Grand Bassin de 210 k€.



CUMUL MANDAT EN COURS

La présentation en politiques publiques prend encore plus de sens lorsqu'elle est observée en cumul à l'échelle par exemple d'un mandat. Les graphes ci-dessous permettent d'avoir un cumul intermédiaire pour les 4 premières années du cycle électoral en cours.

Les montants sont exprimés en valeurs CA pour les années 2020 et 2021 et Budget pour 2022 et 2023.

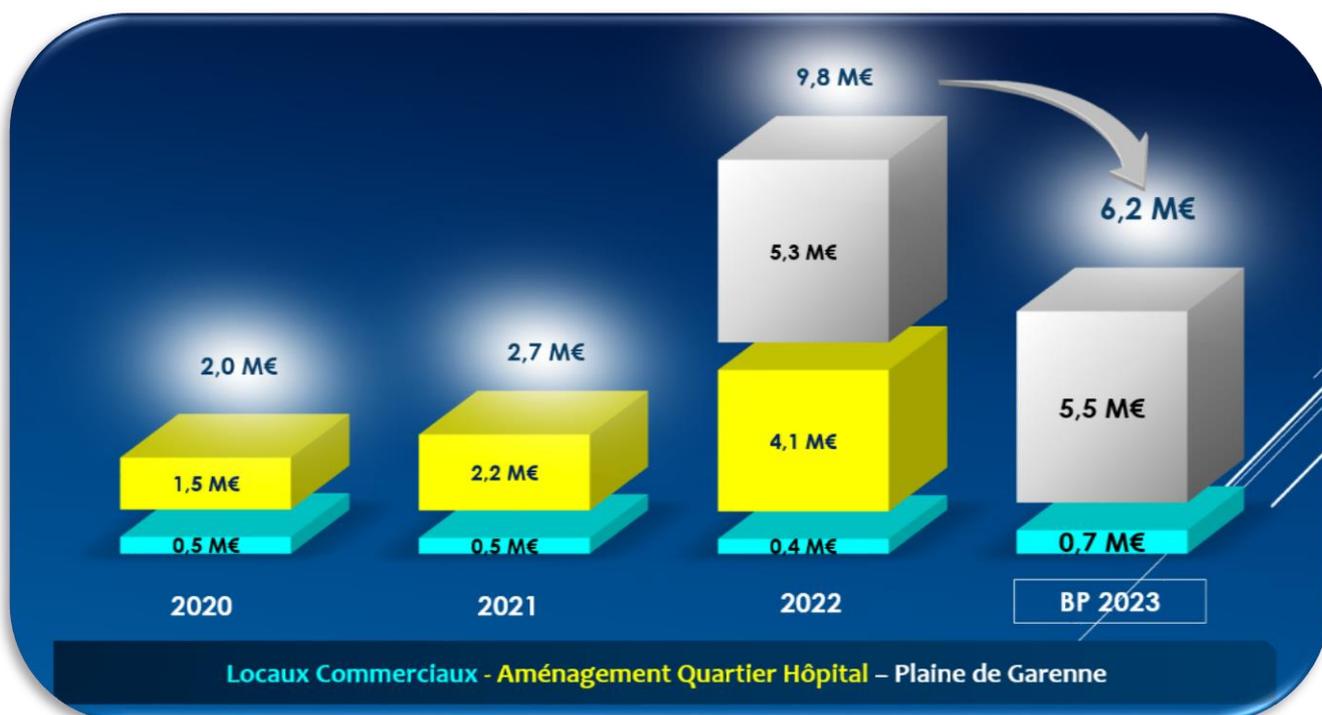


LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Zoom investissement



Zoom dette prévisionnelle au 1^{er} janvier



BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération, dont le bilan prévisionnel s'équilibre à 45 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.



Du projet...à la réalité

L'année 2022 a été marquée par :

- ✓ La finalisation de l'aménagement de la place Frahier et notamment des abords des quais de la gare Lisière Pereire du Tram T13 ainsi que des abords du projet immobilier donnant sur cette place,
- ✓ L'ouverture des carrefours à feux au Nord du quartier qui permettent de le relier à la RN184,
- ✓ La mise en service commerciale du tram T13 menée par Île-de-France Mobilités.

Concernant les différents projets des opérateurs, l'année 2022 a été marquée par :

- ✓ L'ouverture de la résidence hôtelière au premier trimestre (lot A4, 81 chambres),
- ✓ La livraison du lot D au second trimestre (28 logements libres, 51 LLI et 18 LLS).

Hormis le dernier lot de l'opération d'aménagement Lisière Pereire, le lot A1 situé à l'extrémité Nord, l'ensemble des projets immobiliers ont été livrés et font l'objet d'emménagement de nouveaux résidents. Pour les locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée, plusieurs activités se sont implantées ou sont en cours pour ouvrir prochainement.

Concernant le lot A1, dernier lot de l'opération d'aménagement de la Lisière Pereire, le projet prévu est une résidence étudiante de 154 logements. Les travaux vont débuter au troisième trimestre 2022. L'ouverture de la résidence est prévue pour la rentrée 2024.

Dans l'optique d'entretenir les espaces publics du quartier sur le long terme, un stock de mobilier urbain spécifique au quartier a été constitué en 2022 en collaboration avec la Direction des Espaces Publics.

Enfin, une végétalisation des espaces publics le long des voies ferrées de l'avenue Winchester et de la rue Henri Dunant a été menée sur l'année 2022.

Côté recettes, la cession du lot A1 s'est réalisée en septembre 2022.

Côté dépenses, la Ville prévoit pour l'année 2023 sur la Lisière Pereire, une petite enveloppe budgétaire pour les imprévus ou sujets de finitions supplémentaires ainsi que pour les potentielles adaptations de réseaux au regard des besoins du dernier projet de résidence étudiante.

La réalisation des espaces publics autour de cette opération immobilière est prévue au second semestre de l'année 2024 pour tenir l'objectif de livraison à la rentrée de septembre 2024.

Le solde positif actuel de ce budget annexe permettra le versement d'une avance sur boni final au profit du budget principal.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	1 238 012 €	1 238 012 €
Ordre	1 078 012 €	1 078 012 €
Total	2 316 024 €	2 316 024 €

Les recettes de Fonctionnement :

- L'affectation du résultat 2022 pour 1,24 M€ se substituera à la recette exceptionnelle inscrite provisoirement.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les travaux pour 110 k€.
- Reversement au budget principal de la Ville d'une partie de l'excédent pour 1 M€,
- La masse salariale pour 70 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 50 k€,
- Etudes, honoraires et frais d'avocats 6 k€,
- Divers frais de communication pour 2 k€.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Au 1^{er} janvier l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement de la Lisière Pereire est nul.

Les écritures d'ordre de gestion des stocks seront inscrites en DM 2023.

Vers un éco-quartier,

Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus-value pour la Ville sur une emprise foncière en lisière de forêt.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL

Face au nouveau projet d'établissement du CHIPS et à cette opportunité foncière majeure en cœur urbain de cité, la Commune a fait le choix de développer un projet urbain d'envergure sur ce site qui prendra la forme d'un écoquartier en continuité du centre-ville ayant pour objectifs la consolidation du nouveau pôle santé public/privé, le développement d'un pôle commercial en extension et en complément du tissu commerçant du centre-ville ainsi que la création de logements et d'un cinéma.



La Commune et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) se sont ensuite associés dans le cadre d'une convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain.

Dans le cadre de la réalisation de la future opération d'aménagement, la Commune a fait établir entre 2014 et 2016 une étude de programmation urbaine, une étude de circulation ainsi qu'un travail d'urbanisme commercial.

En mai 2018, la Ville a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt. Un dialogue itératif s'est tenu entre septembre 2018 et juin 2019 avec ces groupements lauréats au sein d'ateliers. Une grande phase de concertation publique organisée à l'hiver – printemps 2019 a permis l'association de la population à cette phase de conception et l'intégration dans les projets des remarques issues de cette consultation publique.

En juillet 2019, le groupement lauréat Ogie - Marignan - Orphea - Sodes a ainsi été retenu en vue de développer un projet immobilier, les espaces et voiries publics restant sous maîtrise d'ouvrage communale.

En parallèle, la commune a travaillé avec le bailleur social Résidences Yvelines Essonne détenteur du patrimoine bâti de la cité Larget, limitrophe au site de l'appel à manifestation d'intérêt, afin de développer un projet global et cohérent sur ces fonciers.

La délivrance des autorisations d'urbanisme en mars 2022 a permis d'engager les signatures des actes authentiques de cessions des terrains à partir de l'été 2022 avec les partenaires du projet : groupement Clos Saint Louis et Résidences Yvelines Essonne. Le calendrier de signature des actes authentiques suit également celui de l'avancement des travaux de démolition menés par l'EPFIF.

L'EPFIF poursuivra le pilotage du chantier de désamiantage / démolition des bâtiments hospitaliers restant à démolir.

L'année 2023 verra alors le projet du site de l'Hôpital se conforter dans sa phase opérationnelle avec les chantiers de construction du projet Résidences Yvelines Essonne et des projets des îlots 6, 7, 8 et 10 du projet Clos Saint Louis, dont les démarrages de travaux auront lieu fin 2022, ainsi que le début des travaux des futurs espaces publics. De nouvelles opérations foncières d'acquisitions de l'ordre de 30 M€ et de vente de l'ordre de 37 M€ seront réalisées.

Les études de maîtrise d'œuvre vont se poursuivre avec le rendu des études de « projet » en avril 2023 et un lancement de l'appel d'offres à l'été 2023.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	36 924 471 €	36 924 471 €
Ordre	3 007 000 €	3 007 000 €
Total	39 931 471 €	39 931 471 €

Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent :

- Les acquisitions et frais de notaires pour un montant total de 30,4 M€
 - Les terrains bâtis acquis, démolis et dépollués par l’Etablissement Public Foncier d’Ile-de-France (26,3 M€) et les frais de notaire (524 k€) selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
 - L’acquisition du parking nord (3,6 M€),
- Les travaux pour 3 M€,
- Les dépenses imprévues pour 2,3 M€,
- Versement d’une indemnité SDIS selon la convention pour 500 k€,
- Les études et les honoraires pour 405 k€,
- La masse salariale pour 177 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 80 k€,
- Les intérêts d’emprunts pour 121 €.

Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent :

- La SAS Clos Saint-Louis pour 36,9 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	Néant	Néant
D’ordre	Néant	Néant
Total	0 €	0 €

Dépenses d’investissement :

Au 1^{er} janvier l’encours de la dette du budget annexe d’aménagement Quartier Hôpital est nul. Les trois emprunts in fine contractés ont été remboursés en 2022 dont un par anticipation.

Les écritures d’ordre de gestion des stocks seront inscrites en DM 2023.

Vers un nouvel éco-quartier en plein cœur de ville

BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France depuis 1652. Elle se tient chaque été de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville. Ainsi depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes concernant ce modèle économique est repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14. Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention d'équilibre du budget principal, inscrite sur le budget principal en 2023 pour un montant en forte hausse du fait du renfort des dispositifs de sécurité.



Pour 2023, ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	1 020 082 €	1 020 082 €
Ordre	Néant	Néant
Total	1 020 082 €	1 020 082 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes inscrites correspondent à :

- Les droits de places et prestations pour 720 k€,
- La redevance des petits trains pour 4 k€,
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 165 k€,
- La refacturation des fluides et transformateurs aux forains pour 130 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- Les dépenses concernant la préparation et le déroulement de la fête pour 443 k€,
- Les dépenses concernant le dispositif de sécurité du site pour 355 k€,
- Les dépenses de fluides pour 132 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 90 k€.

Les éventuelles dépenses d'investissement du site sont portées par le budget principal de la Ville. Une quote part d'amortissement sera imputée analytiquement chaque année sur ce budget.

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux, issus de la commune historique de Fourqueux, sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M4.

Ce budget annexe est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	21 300 €	65 650 €
Ordre	44 350 €	
Total	65 650 €	65 650 €

Les recettes de Fonctionnement :

La recette inscrite correspond aux loyers des immeubles pour 66 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement aux :

- Charges de copropriété pour 2,5 k€,
- Intérêts des emprunts pour 19 k€,
- Dépenses d'ordre qui sont composées des dotations aux amortissements pour 0,5 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour un montant de 44 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	44 350 €	
D'ordre		44 350 €
Total	44 350 €	44 350 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 0,5 k€ et du virement de la section de fonctionnement pour 44 k€.

Dépenses d'investissement :

Elle se rapportent :

- au remboursement du capital de la dette qui s'élève à 44 k€. Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette du budget annexe Locaux commerciaux s'établit à 684 k€.
- à la dotation aux amortissements pour 0,5 k€.

BUDGET ANNEXE RECONQUETE ECOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE

Les premiers épandages de la Ville de Paris se sont situés à Gennevilliers (sur l'emprise actuelle du Port de Gennevilliers). Ceux-ci se révélant trop exsangues, c'est le 2 mars 1876 que le Conseil Municipal de Paris décide que « les eaux sales de la Ville soient rejetées en forêt de Saint Germain ».

Malgré les oppositions successives du Docteur René LARGER (de Maisons-Laffitte) au titre de la Société de Médecine Publique, puis du député Frédéric PASSY, et du Maire de Saint-Germain-en-Laye, Gabriel de MORTILLET, le projet est approuvé en janvier 1885 par le Ministre de l'agriculture.

S'en suivra une imposante manifestation en juin 1886 et de très nombreuses contestations «écologiques». Mais la parution au Journal Officiel rend exécutoire l'opération le 5 avril 1889 et nécessitera une déforestation du site d'environ 340 hectares.

En juillet 1895, l'aqueduc d'Achères (l'émissaire) est inauguré et les premiers épandages auront lieu, donnant naissance à une plaine agricole, qualifiée de « champ des miracles où, inondée de soleil, surgit un océan de carottes, de haricots et de plants de pomme de terre... où de grands bœufs roux ruminent ».

Dans le cadre de sa gestion active patrimoniale, la Ville de Paris propriétaire du foncier a déjà cédé plusieurs emprises à :

- ✓ Achères pour son projet « Port Seine ouest »,
- ✓ Triel pour ses projets « port fluvial et d'activité économique »,
- ✓ Carrières sous Poissy pour la réalisation du « Parc du peuple de l'herbe »,
- ✓ Pierrelaye pour son projet métropolitain de reforestation de 1 100 hectares.

Vers une reconquête écologique en réparation du passé

Les objectifs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sont de :

- ✓ Trouver un mode opératoire d'exploitation du sous-sol qui puisse présenter le meilleur bilan écologique et financier à travers l'exploitation des granulats tout en permettant de dépolluer le site,
- ✓ Sur la base du site dépollué, trouver un projet pour opérer une reconquête écologique et forestière ainsi qu'une zone d'accueil de compensation notamment.



Aussi, afin de gérer budgétairement et comptablement ce projet en assurant une transparence complète des flux, l'ensemble des dépenses et recettes est repris dans un budget annexe comme le prévoit le CGCT en instruction budgétaire et comptable M4.

Pour 2023, ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	71 161 €	71 161 €
Ordre		
Total	71 161 €	71 161 €

Les recettes de Fonctionnement :

En 2023, les recettes pour 71,2 k€ concernent le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne et quelques recettes diverses.

Les dépenses de fonctionnement :

En 2023, les dépenses prévues comprennent :

- Des charges exceptionnelles pour 5,2 k€,
- Les intérêts et ICNE d'emprunt pour 66 k€.

La masse salariale et le coût de structure seront refacturés lorsque le budget produira suffisamment de recettes. Dans l'attente ces coûts sont identifiés et supportés sur le budget principal.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	50 000 €	50 000 €
D'ordre		
Total	50 000 €	50 000 €

Recettes d'investissement :

En 2023, les recettes prévues comprennent :

- Un emprunt pour financer les études pour 50 k€.

Dépenses d'investissement :

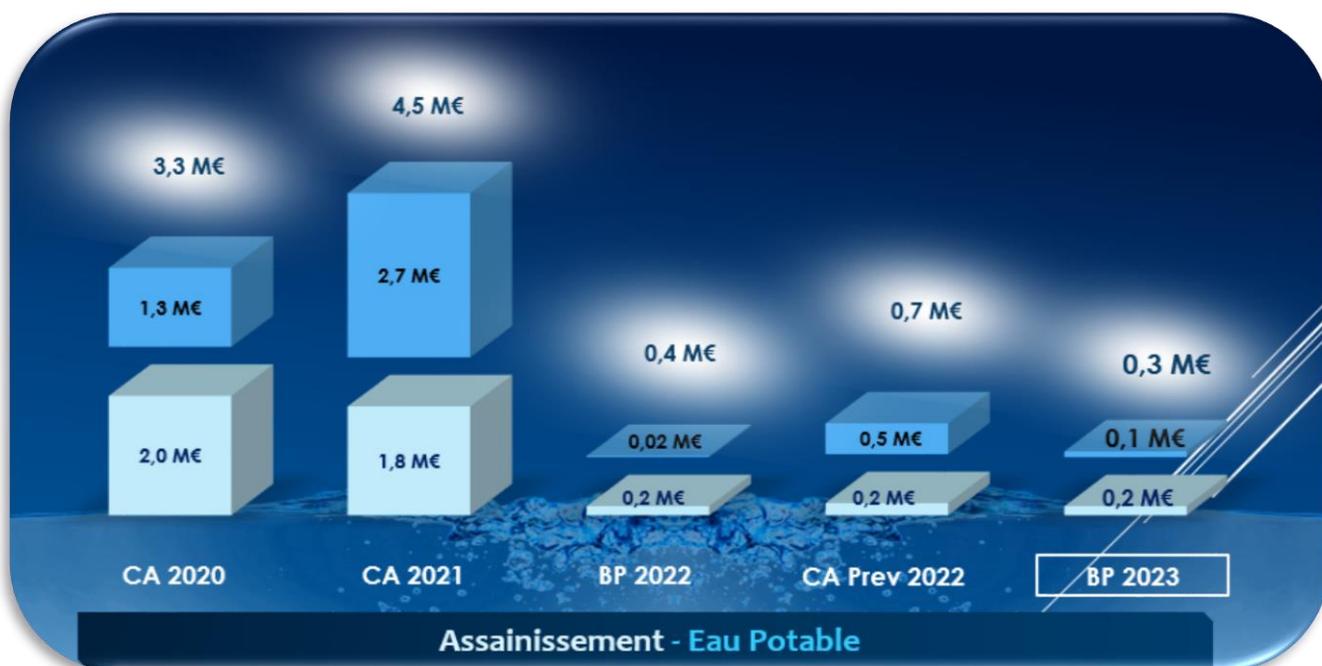
En 2023, les dépenses prévues comprennent :

- Les études pour 50 k€.

*Un investissement productif pour la Ville
qui permettra à terme une reconquête écologique*

BUDGETS ANNEXES GERES PAR LA VILLE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS - SOUS CONVENTION DE DELEGATION

Zoom investissement (CASGBS)



BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE DELEGATION

Le budget Assainissement est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.



FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	518 512 €	518 512 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	518 512 €	518 512 €

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- Les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles...) pour 350 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 90 k€,
- Les contrats de maintenances pour 76 k€,
- Les dépenses pour des fournitures diverses, les redevances de canalisation, des frais de recouvrement pour 2,5 k€,

Les recettes de Fonctionnement :

Depuis 2022, les recettes de fonctionnement (redevances d'assainissement, refacturation des contrôles, taxe de raccordement, ...) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Sont uniquement inscrits les remboursements de dépenses de fonctionnement pour 428 k€ et 90 k€ de masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	150 000 €	150 000 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	150 000 €	150 000 €

Dépenses d'investissement :

Pour 2023, sont inscrits 150 k€ correspondant aux travaux courants et aux interventions d'urgence.

Recettes d'investissement :

Depuis 2022, les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Le remboursement de la CASGBS est fait à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 150 k€.

Par ailleurs, les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en comptes définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS.

Compétence transférée à l'intercommunalité

Gestion Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de délégation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DELEGATION

Le budget Eau potable est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation. Il est assujéti à la T.V.A. et exécuté en M49.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	146 012 €	146 012 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	146 012 €	146 012 €

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- La maintenance, l'entretien et la réparation des hydrants et connecteurs pour un montant de 83 k€,
- Honoraires divers pour 3 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 60 k€.

Les recettes de Fonctionnement :

Depuis 2022, les recettes de fonctionnement (taxe communale, redevance d'occupation du domaine public et de transit) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Sont uniquement inscrits les remboursements de dépenses de fonctionnement pour 86 k€ et 60 k€ de masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	96 000 €	96 000 €
D'ordre	CASGBS	CASGBS
Total	96 000 €	96 000 €

Dépenses d'investissement :

En 2023, le budget d'investissement sera consacré notamment :

- Travaux annuels pour 50 k€,
- L'agrandissement sur le réseau eau potable de la route des Loges pour 46 k€.

Recettes d'investissement :

Depuis 2022, les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS.

Le remboursement de la CASGBS est fait à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 96 k€.

Par ailleurs, les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en comptes définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS.



*Compétence transférée à l'intercommunalité
Gestion Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de délégation*

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS 2023

BUDGET VILLE + BUDGETS ANNEXES

SECTION	BP 2022	BP 2023	VARIATION
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	44 101 557 €	22 242 711 €	-49,6%
RECETTES	44 101 557 €	22 242 711 €	-49,6%
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	150 546 241 €	117 816 868 €	-21,7%
RECETTES	150 546 241 €	117 816 868 €	-21,7%
TOTAL GENERAL DEPENSES	194 647 798 €	140 059 579 €	-28,0%
TOTAL GENERAL RECETTES	194 647 798 €	140 059 579 €	-28,0%

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les éco-quartiers de la Lisière Pereire et du Quartier hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

Par ailleurs, il convient de noter que les budgets Eau et Assainissement ne sont pas repris dans cette synthèse. Les données chiffrées se trouvent pages 88 à 92.

DEPENSES D'EQUIPEMENT GLOBALISEES

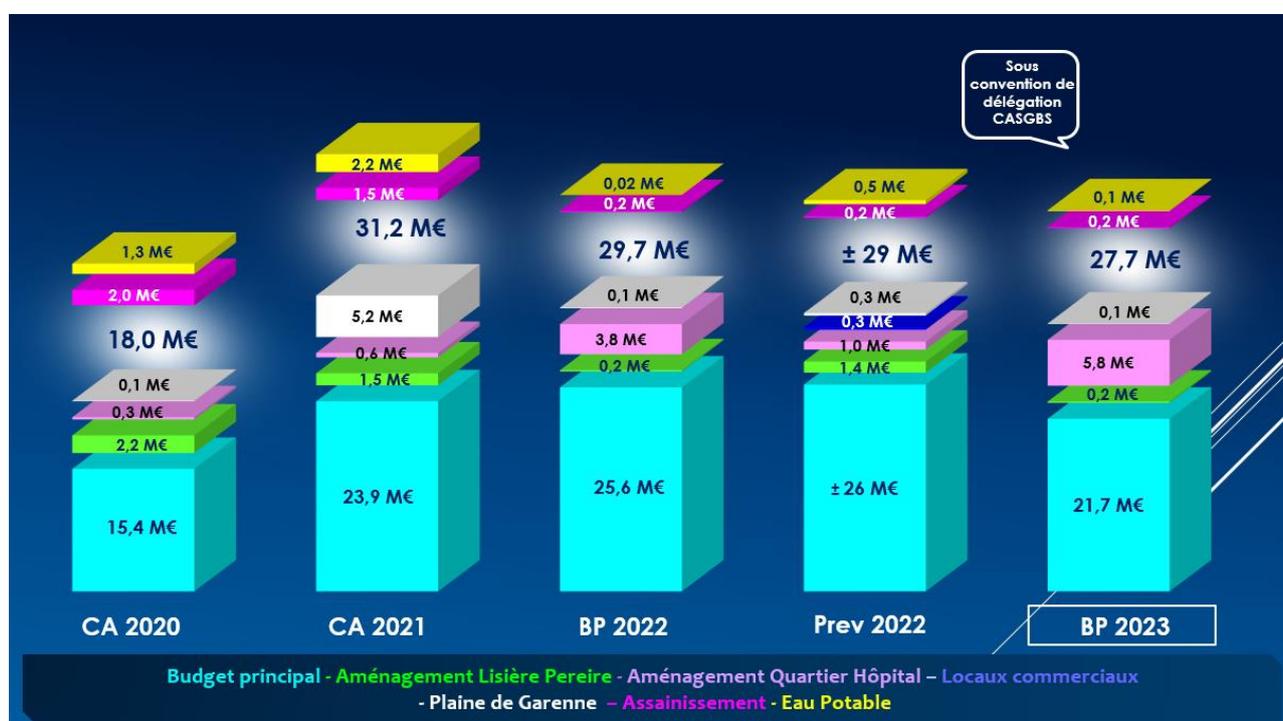
Une ambition municipale forte avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands investissements entrepris autour des axes majeurs suivants :

- ✓ L'éducation au cœur de l'action municipale,
- ✓ Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- ✓ La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- ✓ Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- ✓ Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- ✓ Une Ville sûre,
- ✓ Une mobilité repensée,
- ✓ Une démarche volontaire et renforcée vers une transition écologique.

Hors reports, les dépenses d'équipement globalisées (budget principal + budgets annexes) inscrites s'établissent à 27,7 M€.

DEPENSES EQUIPEMENT						
Ville	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA Prev 2022	BP 2023	Var 2023/2022
Budget Principal	15 395 966 €	23 908 206 €	25 645 622 €	26 000 000 €	21 708 347 €	-15,4%
Aménagement Lisière Pereire	2 222 103 €	1 514 032 €	168 075 €	1 400 000 €	160 000 €	-4,8%
Aménagement Quartier Hôpital	284 911 €	564 521 €	3 792 192 €	1 000 000 €	5 760 188 €	51,9%
Service soins infirmiers à domicile	10 375 €	11 096 €	1 935 €			-100,0%
Locaux Commerciaux	- €	- €		286 533 €		0,0%
Plaine de Garenne	66 956 €	5 221 358 €	90 000 €	300 000 €	50 000 €	-44,4%
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	17 980 312 €	31 219 213 €	29 697 824 €	28 986 533 €	27 678 535 €	-6,8%
Assainissement	1 950 651 €	1 534 033 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	0,0%
Eau Potable	1 288 170 €	2 236 602 €	20 000 €	500 000 €	96 000 €	380,0%
Total budgets gérés sous la convention de délégation	3 238 821 €	3 770 635 €	170 000 €	700 000 €	246 000 €	44,7%
Total	21 219 132 €	34 989 848 €	29 867 824 €	29 686 533 €	27 924 535 €	-6,5%

Voir programmation 2023 pages 16 à 32



Sont inscrits et gérés pour le compte et au nom de la CASGBS 246 k€. Le détail est repris pages 88 à 92.

Une politique d'investissement soutenue et soutenable

LA DETTE CONSOLIDÉE

Au 1^{er} janvier 2023, la dette globale de la Ville (budget principal + budgets annexes) s'établit à 8,6 M€ avec un taux moyen de 1,05 %.

En 2022, trois emprunts, dont un par anticipation, ont été remboursés sur le budget hôpital pour un montant total de 4,1 M€.

En 2023, il n'est pas envisagé un accroissement de l'endettement sur les budgets annexes pour le financement des investissements qu'ils portent.

Il est à noter que la moyenne de la strate en 2021 (dernière valeur connue) pour les seuls budgets principaux (dernière valeur connue) était de 999 € par habitant.

€ DETTE PROPRE €					
Ville	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Var 2023/2022
Budget Principal	4 418 574 €	4 017 661 €	2 643 609 €	2 378 603 €	-10,0%
Aménagement Quartier Hôpital	1 500 000 €	2 200 000 €	4 100 000 €	- €	-100,0%
Locaux commerciaux	486 208 €	458 263 €	429 808 €	684 248 €	59,2%
Plaine de Garenne	- €	- €	5 300 000 €	5 549 000 €	4,7%
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	6 404 782 €	6 675 924 €	12 473 417 €	8 611 851 €	-31,0%
Assainissement	4 437 972 €	- €	- €	- €	
Total budgets gérés sous la convention de délégation	4 437 972 €	- €	- €	- €	
Total	10 842 754 €	6 675 924 €	12 473 417 €	8 611 851 €	-31%



Au 1^{er} janvier 2023 : une dette quasi nulle et saine